



TSX: HEXO | NASDAQ: HEXO

HEXO Corp.

Rapport de gestion

**Pour le trimestre et le semestre clos le
31 janvier 2023**

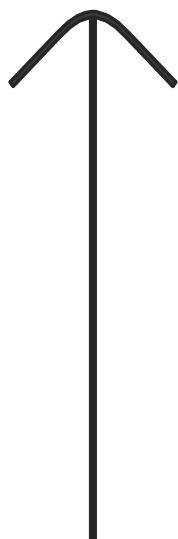


Table des matières

INTRODUCTION.....	2
APERÇU DE LA SOCIÉTÉ	2
STRATÉGIE ET PERSPECTIVES	3
INSTALLATIONS DE HEXO	3
TRUSS BEVERAGE CO.	5
HEXO USA	6
ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS.....	6
FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS	6
SOMMAIRE DES RÉSULTATS.....	8
BAIIA AJUSTÉ	16
SITUATION FINANCIÈRE	18
SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL.....	20
CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION	21
TABLEAU DE CAPITALISATION.....	21
RESSOURCES EN CAPITAL.....	23
ARRANGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES.....	23
GESTION DU RISQUE FINANCIER	24
ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES.....	26
OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES.....	26
RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	27
FACTEURS DE RISQUE	30
MESURES NON CONFORMES AUX IFRS	33
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	35

Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation pour le trimestre et le semestre clos le 31 octobre 2023

Tous les montants en dollars indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les nombres d'actions et les montants par action et à moins d'indication contraire. Les montants exprimés en dollars américains sont libellés comme étant en « dollars américains » ou « \$ US ».

Tous les soldes d'actions ordinaires, de bons de souscription d'actions ordinaires, d'option d'achat d'actions, d'unités d'actions incessibles et d'unités d'actions différées indiqués aux présentes tiennent compte du regroupement d'actions à raison de quatorze pour un (14:1) qui a pris effet le 19 décembre 2022. Se reporter à la rubrique « Regroupement d'actions ».

Introduction

Le présent rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'HEXO Corp. et de ses filiales (collectivement, « nous », « notre », « nos », la « Société » ou « HEXO ») porte sur le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023. Constituée en personne morale en Ontario, au Canada, HEXO est une société par actions cotée en bourse. Ses actions ordinaires se négocient à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») et au National Association of Securities Dealers Automated Quotations (le « NASDAQ ») sous le symbole « HEXO ». Le présent rapport de gestion sert de complément à nos états financiers consolidés audités (les « états financiers ») de l'exercice clos le 31 juillet 2022 et doit être lu en parallèle avec ceux-ci. Nos états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board.

Le présent rapport de gestion a été préparé en conformité avec les exigences en matière de rapport de gestion établies par le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de la Société sur notre site Web, au www.hexocorp.com/fr/investisseurs, sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, ou sur celui d'EDGAR, au www.sec.gov/edgar.

Nous ne menons pas ni ne prévoyons mener d'activités directes ou indirectes avec une entreprise qui tire des revenus, directement ou indirectement, de la vente de cannabis ou de produits de cannabis dans tout territoire où la vente de cannabis est illégale en vertu des lois applicables. À l'heure actuelle, HEXO n'exerce pas d'activités illégales liées à la marijuana aux États-Unis, au sens de l'Avis 51-352 du personnel des ACVM (révisé), Émetteurs menant des activités liées à la marijuana aux États-Unis, publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et elle ne mènera des affaires dans l'avenir que dans la mesure où elles sont entièrement légales en vertu de toutes les lois américaines fédérales ou d'États applicables.

La direction estime que le fonds de roulement au 31 janvier 2023 et les flux de trésorerie prévus pourraient nécessiter une capitalisation additionnelle afin de respecter les obligations de la Société dans un avenir prévisible. Se reporter à la note 2 des états financiers et à la rubrique « Situation de trésorerie et ressources en capital – Continuité de l'exploitation » du présent rapport de gestion pour une analyse plus détaillée.

Le présent rapport de gestion est daté du 16 mars 2023.

Aperçu de la Société

HEXO est une société de marchandises de consommation emballées qui occupe la première part du marché du cannabis récréatif destiné aux adultes au Canada. Nos activités sont axées sur la culture, la production, la fabrication et la vente de cannabis et de produits dérivés du cannabis 2.0. Les principaux marchés potentiels de la Société sont le marché canadien du cannabis récréatif destiné aux adultes, le marché mondial du cannabis thérapeutique (lorsque les lois régionales le permettent) et le marché canadien du cannabis thérapeutique.

Nous sommes fiers de mettre au point des produits innovants primés, ce qui est mis en évidence dans nos offres de produits depuis nos débuts. Depuis l'introduction de nos toutes premières innovations, le premier vaporisateur oral d'huile au Canada, Elixir, le format de 28 g et les préroulés à bords droits, nous nous efforçons de concevoir les bons produits pour le marché au bon moment. Nous sommes déterminés à placer les consommateurs au cœur de nos priorités en nous assurant de les comprendre et de comprendre la manière dont le cannabis peut répondre à leurs besoins ou améliorer leur vie. Cette approche axée sur les données est la pierre d'assise de notre portefeuille d'innovations et s'ajoute à notre détermination à offrir à nos clients et aux consommateurs des produits de cannabis sécuritaires, fiables et de grande qualité.

Le siège social d'HEXO est situé à Gatineau, au Québec, où se trouve notre premier et plus grand campus de culture, lequel est d'une superficie de plus de 1,2 million de mètres carrés et représente dix salles de culture, quatre grandes zones de culture, et une capacité de 220 000 plantes. Les installations de pointe d'HEXO à Gatineau, au Québec, sont spécialement conçues pour offrir une capacité exceptionnelle et des opérations simplifiées. Nous avons également une installation de culture et de fabrication

de premier ordre à Fenwick, en Ontario, qui tire parti du microclimat unique de la ceinture de verdure de l'Ontario, ce qui nous permet d'offrir une expérience de cannabis de première qualité, de la semence à la vente. Le site d'HEXO à Cayuga, en Ontario, est l'un des plus grands sites de culture d'Amérique du Nord, avec plus de 98 acres et près de 700 plantes à l'intérieur et 60 000 plantes sous des serres. La Société possède également une empreinte à l'extérieur du Canada, un centre de recherche et de développement situé à Fort Collins, dans le Colorado.

Nous évaluons sans cesse nos pratiques en matière de développement, de culture, de traitement, de commercialisation et de vente de produits afin d'offrir des produits, des extraits et des dérivés de cannabis récréatif destiné aux adultes et de cannabis thérapeutique, conformément à la Loi sur le cannabis au Canada, et dans le monde entier, conformément aux réglementations internationales applicables.

Stratégie et perspectives

Vers la fin de l'exercice 2022 et au début de l'exercice 2023, la nouvelle direction de la Société a mené et réalisé un examen global de la stratégie et des activités de la Société, dans le but de recentrer HEXO sur une croissance rentable et sur son rôle de leader sur les marchés canadiens du cannabis récréatif destiné aux adultes et du cannabis thérapeutique. Pour atteindre cet objectif, la direction d'HEXO a recensé trois piliers essentiels : s'aligner sur la réussite, générer des bénéfices et de la croissance, et offrir une expérience de choix en matière de cannabis à nos clients et à nos parties prenantes.

Harmoniser les efforts pour réussir — HEXO s'engage à concentrer ses efforts pour servir et exceller dans les principaux marchés canadiens — ceux du cannabis récréatif destiné aux adultes et du cannabis thérapeutique. La Société a mis en place une pratique de culture modifiée « sur commande » pour rationaliser la planification de la demande et lui permettre de répondre aux besoins d'approvisionnement de ses clients avec des produits propres, uniformes et rentables. HEXO a constitué un portefeuille allégé de produits, qui comprend les produits de fleurs et les preroulés les plus populaires et les plus vendus de la Société; elle a intégré les meilleures pratiques de culture obtenues dans le cadre de ses acquisitions d'entreprises, elle a amélioré la production de fleurs et elle s'est assuré de la constance de la teneur en THC, des terpènes, des flavonoïdes et de la taille dans toutes ses activités consolidées. Bien que la Société exploite maintenant un portefeuille de produits plus restreint, la direction a l'intention de ne pas sacrifier notre attention sur l'innovation et les nouvelles souches de produits. Au cours du T2-23, HEXO a fait la mise en marché de cinq nouvelles variétés de cannabis avec le lancement des variétés de cannabis TnT sous les bannières Redecan et Original Stash.

Générer des bénéfices et de la croissance — Le secteur canadien du cannabis a délaissé ses priorités en matière d'expansion et de croissance rapides pour adopter une approche simplifiée, plus rentable et davantage axée sur la rentabilité à court terme. HEXO a été l'une des premières dans l'industrie à reconnaître la capacité excédentaire et la nécessité de réduire les coûts indirects. Cela a donné lieu à une rationalisation importante des activités tout au long de l'exercice 2022, qui a été réalisée au moyen de l'élimination d'actifs sous-performants et de la réduction ciblée des frais généraux, y compris le personnel, ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts d'un exercice à l'autre. Grâce à l'examen rigoureux de ses produits, HEXO améliore sa gamme de produits afin de se concentrer sur les stocks générant des marges brutes élevées et utilise le processus de demande « sur commande » pour limiter l'exposition aux produits désuets et aux dépréciations et réductions de valeur des stocks connexes. En outre, HEXO recentre ses activités sur le marché du cannabis thérapeutique national (produits vendus directement aux patients et en gros), où elle voit de nouvelles occasions de gonfler les ventes nettes qui généreront des marges brutes moyennes plus élevées, tout en desservant mieux la clientèle du cannabis thérapeutique du Canada.

Offrir une expérience de choix en matière de cannabis — L'objectif d'HEXO est d'offrir une expérience de choix en matière de cannabis pour les trois principaux volets de sa distribution, soit les organisations provinciales, ses détaillants et ses consommateurs finaux. Consolider la position de la Société à titre de partenaire estimé à long terme auprès des organisations provinciales est essentiel à sa pérennité dans le secteur du cannabis. HEXO vise à fournir un approvisionnement constant, sûr et abordable de ses produits tout en respectant les normes de qualité les plus élevées exigées par chaque marché. Il est également essentiel d'informer les détaillants d'HEXO sur les produits afin d'offrir cette expérience de choix en matière de cannabis.

Installations de HEXO

Les dépenses d'investissement de la Société se sont stabilisées au cours du semestre clos le 31 janvier 2023. La direction est d'avis que les efficacités de coûts et la rationalisation de l'exploitation peuvent être réalisées et l'ont été au moyen des installations et de la capacité existantes, sans besoin de capitaux supplémentaires importants.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le groupe d'installations consolidées d'HEXO à la date du présent rapport de gestion :

Emplacement	Objectif	Description
Masson (Québec) (siège social)	Culture et fabrication	L'installation de la Société à Gatineau, au Québec, est sa première et plus grande installation de culture et se compose d'un complexe de serres faisant 1 292 000 pieds carrés situé sur un site de 143 acres. Le complexe de serres comprend une serre de 7 000 pieds carrés, une serre de 35 000 pieds carrés construite en 2016, une serre de 250 000 pieds carrés terminée en juin 2018 et une serre de 1 million de pieds carrés achevée en décembre 2018, appelée l'installation B9. À l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous, l'établissement est autorisé par Santé Canada pour la culture standard, le traitement standard et la vente à des fins thérapeutiques, et son autorisation actuelle expire le 7 avril 2023. L'installation détient également une licence de recherche sur le cannabis, et la licence de recherche actuelle vient à échéance le 25 octobre 2024. Au cours de la période, la direction a transféré la majeure partie des activités d'emballage de l'usine de Masson à l'usine de Fenwick afin de rationaliser les activités et de réaliser les économies de coûts prévues. Depuis le T2-22, la direction a introduit la culture contractuelle dans l'installation de Masson, qui devrait graduellement devenir sa fonction principale, tout en continuant à être l'installation de culture de la Société pour desservir le marché provincial du Québec. La culture contractuelle sera fonction d'un bon de commande et d'un contrat d'approvisionnement précis. Ces opérations peuvent également inclure la culture de variétés d'autres producteurs sous licence afin de contribuer à maximiser l'utilisation de la capacité de production de la Société. La Société disposera ainsi d'une plus grande souplesse en ce qui a trait aux charges d'exploitation et à la gestion des autres coûts variables associés au site.
Fenwick (Ontario)	Culture et fabrication	L'installation Fenwick que possède la Société, d'une superficie d'environ 400 000 pieds carrés, abrite l'ensemble des fonctions administratives centrales de Redecan, y compris la comptabilité, les achats et l'assurance qualité. L'installation possède une licence pour la culture standard, la transformation standard et la vente aux fins de consommation thérapeutique et récréative pour les adultes (licence en vigueur du 25 septembre 2020 au 25 septembre 2023). L'installation détient également une licence de recherche sur le cannabis, et la licence de recherche actuelle vient à échéance le 25 octobre 2024. Cette installation est responsable de la majeure partie des activités de transformation de la Société (extraction, séchage des fleurs et ensachage des retailles en vrac), de fabrication (capsules, préroulés) et d'emballage (emballage des fleurs, remplissage et emballage des dispositifs de vapotage, embouteillage et emballage de l'huile, des capsules et emballage des préroulés).
Cayuga (Ontario)	Culture et fabrication	L'installation de Cayuga que possède la Société fonctionne selon un cycle de culture saisonnier, à l'extérieur ou dans des serres. La plantation a lieu au printemps et la récolte, à l'automne. L'installation de Cayuga possède une licence de Santé Canada pour la culture standard (en vigueur jusqu'au 1er mai 2023). Le site a obtenu une licence de transformation du cannabis en date du 23 février 2023, laquelle est en vigueur jusqu'au 1er mai 2023. La direction s'attend à ce que les licences des sites soient renouvelées avant leur expiration. Les principales fonctions du site sont la culture saisonnière pour une récolte annuelle de fleurs et de résidus de bourgeons pour les préroulés qui passeront par des phases d'extraction, de séchage, de taillage, d'emballage en vrac et d'entreposage de cannabis récoltés en vrac.
Ottawa (Ontario)	Autres	HEXO loue des bureaux d'une superficie d'environ 40 036 pieds carrés à Ottawa, en Ontario, pour ses fonctions administratives et ses fonctions financières.
Effingham (Ontario)	Propagation, entretien de l'usine mère, distribution des ventes de cannabis thérapeutique	Les activités de culture de l'installation d'Effingham sont utilisées pour la propagation des plantes végétatives et l'entretien des plantes mères. L'installation produit des plantes qui sont transférées aux installations de Cayuga et de Fenwick pour être cultivées et récoltées. L'installation d'Effingham sert également de centre pour l'exécution des commandes de cannabis thérapeutique directement auprès des patients et pour l'inscription, la gestion et la tenue des dossiers des patients. L'installation est titulaire d'une licence aux fins de la culture, du traitement et de la vente standard, la licence actuelle expirant le 26 juin 2023. L'installation détient également une licence de recherche sur le cannabis, et la licence de recherche actuelle vient à échéance le 25 octobre 2024.

INSTALLATIONS MISES HORS SERVICE OU CÉDÉES (OU EN VOIE DE L'ÊTRE)

Emplacement	Statut	Description
Brantford (Ontario)	Non opérationnelle (auparavant, recherche et développement)	L'installation d'EXO à Brantford servait auparavant de site de développement de souche (avec capacités de culture supplémentaires) comprenant un espace de culture intérieur de 14 000 pieds carrés situé sur un terrain de 1 acre. L'installation possédait auparavant une licence complète de Santé Canada (culture standard, transformation standard et vente), mais la licence a été résiliée par la Société le 17 novembre 2021 parce que les activités ont été transférées à Masson, dans un souci d'économie. L'installation demeurerait classée comme détenue en vue de la vente au 31 janvier 2023 dans les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.
Kirkland Lake (Ontario)	Actuellement non opérationnel (anciennement culture et fabrication)	L'installation de Kirkland Lake est située sur un terrain de 800 acres appartenant à DelShen Therapeutics Corp. (une filiale du groupe de sociétés 48North Cannabis Corp. [collectivement, « 48North »] acquise le 1^{er} septembre 2021) et comprend environ 40 000 pieds carrés d'installation intérieure de culture et de transformation du cannabis. La licence de l'installation émise par Santé Canada pour la culture standard est arrivée à échéance le 11 février 2022. Le 9 novembre 2021, la direction a annoncé la mise hors service et la fermeture de l'installation, qui a été finalisée le 31 janvier 2022. La fermeture avait pour objectif de centraliser la culture, la fabrication et la distribution de cannabis dans les installations principales ainsi que d'optimiser la valeur synergique. L'installation demeurerait classée comme détenue en vue de la vente au 31 janvier 2023 dans les états financiers consolidés intermédiaires de la Société.
Brantford (Ontario) (Good Farm)	Non opérationnel (anciennement culture)	L'installation de Good Farm est située dans un secteur industriel de Brantford, en Ontario, et occupe une superficie d'environ 46 000 pieds carrés, destinée à la production intérieure de cannabis, à la transformation et aux fonctions administratives, ainsi qu'une superficie de 25 000 pieds carrés disponibles pour soutenir les activités préalables et postérieures à la production agricole, à l'extraction, aux activités en laboratoire et à la fabrication. L'installation possédait une licence de Santé Canada pour la culture standard qui est venue à échéance le 4 février 2022. Le 9 novembre 2021, la direction a annoncé la mise hors service et la fermeture avec prise d'effet le 31 janvier 2022. La fermeture avait pour objectif de centraliser la culture, la fabrication et la distribution du produit dans les installations principales ainsi que d'optimiser la valeur synergique. L'installation a été vendue le 9 novembre 2022.

Truss Beverage Co.

La Société dessert actuellement le marché canadien des boissons à base de cannabis par l'intermédiaire de Truss Beverage Co. (« Truss » ou « Truss LP »), notre coentreprise avec Molson Coors Canada (« Molson Canada »). Truss est un chef de file dans le développement et la production d'une gamme de boissons à base de cannabis qui met l'accent sur le goût et l'expérience. Exerçant ses activités à Belleville, en Ontario, Truss se concentre exclusivement sur les boissons au cannabis. Les boissons Truss demeurent l'une des plus importantes parts de marché des boissons à base de cannabis au Canada, détenant la première part de marché au cours du T2-23 avec 34 % des ventes ¹totales, une augmentation de 4 % de la part de marché par rapport au T1-23.

Avant le 1^{er} octobre 2021, les activités liées aux boissons infusées au cannabis étaient exercées par HEXO (par l'intermédiaire d'une division de la Société, HEXO Cannabis Infused Beverages ou « HEXO CIB ») aux termes de la licence d'HEXO. Le 1^{er} octobre 2021, Truss a obtenu sa propre licence de fabrication et de transformation et, à cette date, en vertu d'une entente de services partagés, la Société a acheté les produits fabriqués de Truss LP et a vendu les boissons à des tiers, à titre de mandant dans le cadre de l'entente. Le 2 mai 2022, Truss a reçu sa licence de vente indépendante de Santé Canada; toutefois, la licence n'a pas été mise en service avant le 1^{er} novembre 2022 et, par conséquent, la Société a cessé de comptabiliser les boissons infusées au cannabis (les « boissons infusées au cannabis ») à compter du T2-23.

Dans le cadre de l'examen continu de son plan d'affaires et de sa stratégie, la direction continue d'examiner les options qui s'offrent à la Société en ce qui concerne l'avenir de son placement dans Truss.

¹ Les données sur les ventes des détaillants sur HiFyre sont fondées sur les ventes des douze derniers mois clos le 31 janvier 2023.

HEXO USA

Nous estimons que le marché américain du cannabis représente une opportunité importante pour la mise sur pied d'une entreprise mondiale. Nous avons créé HEXO USA Inc. (« HEXO USA »), une entité américaine en propriété exclusive établie afin de faciliter notre expansion sur le marché américain du chanvre. HEXO USA continue d'être axée sur la recherche, le développement et la formulation de la création de cocktails de cannabinoïdes uniques (mélanges) adaptés à des utilisations bien précises afin de maximiser l'effet des cannabinoïdes à des marges élevées. Cette stratégie devrait pouvoir s'appliquer aux produits à base de CBD et de cannabinoïdes mineurs dans les marchés réglementés et non réglementés en attendant la légalisation fédérale. Cela comprend la formulation et le développement de boissons à base de cannabinoïdes, de produits de soins personnels topiques et cosmétiques, de produits comestibles, de jujubes et de préroulés infusés.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2022, la direction a conclu une entente mutuelle avec Molson Coors, le partenaire de la coentreprise établie au Colorado, Truss CBD USA LLC (« Truss CBD USA »), afin de cesser ses activités et de dissoudre l'entreprise. Truss CBD USA a été créée pour fournir du CBD dérivé du chanvre dans les aliments et les boissons aux États-Unis, là où la loi l'autorise. Cependant, les rendements insuffisants de l'entreprise et le désir mutuel d'explorer d'autres stratégies sur le marché américain ont conduit à la dissolution de l'entreprise. Truss CBD USA a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et, par conséquent, n'a pas contribué au bénéfice net de la Société à l'exception de la quote-part de 42,5 % des pertes nettes trimestrielles de Truss CBD USA pour chaque période (comptabilisée dans les autres produits).

Événements importants

Regroupement d'actions

Le 25 janvier 2022, la Société a été avisée qu'elle ne respectait pas l'exigence relative au cours acheteur minimal aux termes de la règle d'inscription 5500 (a) (2) du Nasdaq pour le maintien de son inscription à la cote du Nasdaq Capital Market, étant donné que le cours acheteur de clôture pour les actions ordinaires de la Société inscrites à la cote du NASDAQ était inférieur à 1,00 dollar américain pendant 30 jours de bourse consécutifs. Le 26 juillet 2022, la Société s'est vu accorder une période de 180 jours pour se conformer à cette exigence. L'approbation par les actionnaires d'un regroupement des actions ordinaires sur la base d'une fourchette comprise entre deux (2) et quatorze (14) actions ordinaires existantes avant regroupement pour une (1) action ordinaire après regroupement a été obtenue lors de l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 8 mars 2022. La Société a déposé des statuts de modification afin de mettre en œuvre le regroupement à raison de quatorze (14) actions ordinaires antérieures au regroupement pour une (1) action ordinaire postérieure au regroupement (le « regroupement »). Les actions ordinaires ont commencé à être négociées sur une base post-regroupement à la TSX et au NASDAQ le 19 décembre 2022, demeurant inscrites sous le symbole « HEXO ». À la suite du regroupement, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation avant le regroupement, soit 600 988 447, diminuera pour s'établir à environ 42 927 745 actions ordinaires. Les participations fractionnaires de 0,5 ou plus ont été arrondies au nombre entier supérieur d'actions ordinaires et les participations fractionnaires de moins de 0,5 ont été arrondies au nombre entier inférieur d'actions ordinaires. Au moment du regroupement, le prix d'exercice ou de conversion et le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des bons de souscription, du billet convertible garanti de premier rang, des options d'achat d'actions et des autres titres fondés sur des actions en circulation de la Société pouvant être exercés aux fins de l'acquisition d'actions ordinaires ou pouvant être convertis en actions ordinaires ont été ajustés proportionnellement pour refléter le regroupement conformément aux modalités respectives de ceux-ci.

Faits saillants opérationnels et financiers

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT FINANCIER

Sommaire des résultats pour les trimestres clos les 31 janvier 2023, le 31 octobre 2022 et le 31 janvier 2022 et les semestres clos les 31 janvier 2023 et 2022.

RÉSULTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	Trimestre clos le			Pour le semestre clos le	
	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 janvier 2022	31 janvier 2023	31 janvier 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus tirés de la vente de marchandises	35 268	52 884	72 014	88 152	141 511
Droits d'accise	(11 809)	(17 340)	(19 251)	(29 149)	(38 786)
Revenus nets tirés de la vente de marchandises	23 459	35 544	52 763	59 003	102 725
Revenus des services ¹	702	227	–	929	225
Revenus nets	24 161	35 771	52 763	59 932	102 950
Coût des marchandises vendues	(26 337)	(35 563)	(61 302)	(61 899)	(144 285)
Perte brute avant rajustements à la juste valeur	(2 176)	208	(8 539)	(1 967)	(41 335)
Ajustements à la juste valeur ²	(3 800)	(17 563)	5 979	(21 363)	6 800

RÉSULTATS FINANCIERS RÉSUMÉS	Trimestre clos le			Pour le semestre clos le	
	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 janvier 2022	31 janvier 2023	31 janvier 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Profit (perte) brut(e)	(5 976)	(17 355)	(2 560)	(23 330)	(34 535)
Charges d'exploitation	(23 771)	(23 164)	(667 296)	(46 937)	(790 431)
Perte d'exploitation	(29 747)	(40 519)	(669 856)	(70 267)	(824 966)
Produits (charges) d'intérêts, montant net	(752)	(1 917)	(5 058)	(2 669)	(9 588)
Revenus (charges) hors exploitation, montant net	34 169	(14 632)	61 190	19 537	(18 977)
Revenu (perte) net(te) avant impôt	3 670	(57 068)	(736 104)	(53 399)	(853 531)
Recouvrement (charge) d'impôts, courant(e) et différé(e)	(2 948)	813	25 218	(2 136)	25 373
Résultat (perte) net(te)	722	(56 255)	(710 856)	(55 535)	(828 158)
Autres éléments du résultat global	(11 784)	4 201	20 632	(7 584)	20 996
Total du résultat net et du résultat global	(11 062)	(52 054)	(690 254)	(63 119)	(807 162)

¹La Société note qu'une tranche de 1 069 \$ des revenus des services auparavant classés a été reclassée dans les produits tirés de la vente de marchandises au cours du trimestre clos le 31 octobre 2022.

²Juste valeur réalisée des stocks vendus et profit latent découlant des variations de la juste valeur des actifs biologiques.

	31 janvier 2023	31 juillet 2022
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 233	83 238
Fonds de roulement ajusté ²	54 431	146 950
Stocks et actifs biologiques	50 590	82 315
Dette totale et intérêts courus et impayés en cours (non actualisé)	233 339	274 895

- La perte d'exploitation de la Société a diminué de 10 772 \$ ou 27 % d'un trimestre à l'autre et de 640 109 \$ ou 96 % par rapport au T2-22.
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont considérablement améliorés, augmentant de 34 150 \$ par rapport au T1-23. Le total des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le semestre clos le 31 janvier 2023 a diminué de 74 %, ou 68 317 \$, par rapport au semestre clos le 31 janvier 2022.
- Le total des revenus nets a diminué de 11 610 \$ d'un trimestre à l'autre, en raison de la baisse des ventes de cannabis récréatif destiné aux adultes et de la cessation de l'enregistrement des ventes de boissons infusées au cannabis (se reporter à la rubrique « *Truss Beverage Co.* »).
- Les frais généraux et administratifs de la Société sont demeurés stables d'un trimestre à l'autre et la Société a réalisé des économies de coûts de 12 066 \$ ou 54 % comparativement au T2-22.
- Les frais de vente, de marketing et de promotion ont également beaucoup diminué, de 35 %, ou 1 428 \$, d'un trimestre à l'autre. Les frais de vente, de marketing et de promotion ont également diminué de 3 691 \$, ou 58 %, par rapport au T2-22.
- Exprimés en pourcentage des ventes nettes, les frais généraux, frais d'administration, frais de vente, frais de marketing et de promotion et frais de recherche et de développement de la Société pour le semestre clos le 31 janvier 2023, ont diminué, passant de 58 % à 47 %, par rapport au semestre clos le 31 janvier 2022.
- La Société a comptabilisé une perte au titre du BAIIA ajusté de (2 412 \$) au T2-23, soit une augmentation de la perte de 1 814 \$ d'un trimestre à l'autre. Toutefois, par rapport au T2-22, le BAIIA ajusté s'est considérablement amélioré de 57 % ou 3 186 \$.

² Il s'agit d'une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique « *Mesures non conformes aux IFRS* » du présent rapport de gestion pour plus de détails.

Sommaire des résultats

Revenus

Le tableau qui suit montre la ventilation des revenus nets tirés de la vente de marchandises par écart de flux de vente de la Société par rapport au trimestre précédent et au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Trimestre clos le	T2-23	T1-2023	Variation	Variation	T2-22	Variation	Variation
	\$	\$	\$	%	\$	\$	%
Revenu net tiré du cannabis récréatif destiné aux adultes	21 333	29 997	(8 664)	(29 %)	36 114	(14 781)	(41 %)
Ventes de boissons infusées au cannabis récréatif destiné aux adultes	–	1 551	(1 551)	(100 %)	3 867	(3 867)	(100 %)
Ventes internationales	(265)	1 207	(1 472)	(122 %)	8 231	(8 496)	(103 %)
Ventes de cannabis thérapeutique sur le marché intérieur	550	581	(31)	(5 %)	811	(261)	(32 %)
Ventes en gros	1 841	2 208	(367)	(17 %)	3 740	(1 899)	(51 %)
Revenus nets tirés de la vente de marchandises	23 459	35 544	(12 085)	(34 %)	52 763	29 304	(56 %)
Revenus des services ¹	702	227	475	(209 %)	–	702	S.O.
Total des revenus nets	24 161	35 771	11 610	(32 %)	52 763	(28 602)	(54 %)
Grammes séchés et équivalents de rammes vendus (kg)	16 449	19 360	(2 911)	(15 %)	29 578	(13 129)	(44 %)

¹La Société note qu'une tranche de 1 069 \$ des revenus des services auparavant classés a été reclassée dans les revenus tirés de la vente de marchandises au cours du trimestre clos le 31 octobre 2022 (T1-23)

VENTES DE CANNABIS RÉCRÉATIF DESTINÉ AUX ADULTES

Ventes de cannabis récréatif destinées aux adultes (sauf les boissons)

Le tableau suivant résume les revenus nets par gramme vendu de fleurs et de préroulés de cannabis récréatif destiné aux adultes.

	T2-23	T1-2023	T2-22
Fleur	1,52/g	1,45/g	1,42/g
Préroulé	2,07/g	2,08/g	2,10/g

Les ventes nettes de cannabis récréatif destiné aux adultes de la Société ont diminué de 29 % d'un trimestre à l'autre au T2-23. Ce recul est attribuable, entre autres, à la baisse des ventes au Québec en raison de la baisse des prix et de la part de marché de la concurrence, au retour de certains produits de la période des fêtes en raison d'une faible vélocité, à l'absence d'approvisionnement pour certains produits demandés et à la mise en attente de certains produits en raison de la réduction des prix sur le marché clé de l'Ontario. La direction souligne que, comme il est indiqué dans le rapport de gestion du T1-23, les revenus nets de 2 186 \$ associés aux retards de livraison en Alberta (en raison de conditions météorologiques difficiles) au T1-23 ont été comptabilisés au cours de la période au moment de la livraison. La direction poursuit le déploiement de la stratégie révisée de planification de la demande selon le pilier Profit et croissance.

Comme il est indiqué à la rubrique « *Stratégie et perspectives* », la direction a lancé ses nouvelles souches TnT en janvier 2023, lesquelles ont contribué à hauteur de 539 \$ aux revenus bruts de la Société au T2-23. Le lancement initial a connu un succès immédiat avec une grande rapidité de vente et des commandes supplémentaires lorsque les stocks seront disponibles au cours de la période subséquente.

Les ventes nettes ont diminué de 41 % par rapport au T2-22 en raison de la diminution de la part de marché et du rendement de la marque HEXO dans les principaux marchés provinciaux de l'Ontario, de l'Alberta et du Québec, en raison d'une concurrence accrue. À l'inverse, les ventes de la marque Redecan de la Société ont augmenté de 9 % par rapport au T2-22, en raison de l'accent accru mis sur le marché de l'Alberta. La filiale Zenabis (qui a été déconsolidée au T4-22 suite à la perte de contrôle) a contribué 3 551 \$ de ventes nettes au T2-22, lesquelles ne sont plus applicables à la Société.

Ventes de boissons infusées au cannabis récréatif destinées aux adultes

Les revenus tirés des boissons infusées au cannabis de la Société rendent compte, dans les faits, des activités de vente de Truss, la coentreprise de la Société avec Molson Canada. Le 1^{er} novembre 2022, Truss a mis en service son cannabis et a commencé à vendre directement des boissons infusées au cannabis. La Société a cessé de comptabiliser les ventes de boissons infusées au cannabis à cette date. Par conséquent, les ventes comptabilisées par HEXO au T2-23 étaient d'un montant nul et devraient demeurer ainsi à l'avenir.

VENTES INTERNATIONALES

Les revenus nets internationaux sont sujets à la volatilité d'un trimestre à l'autre. Bien que la direction surveille les occasions à l'échelle internationale, dans le cadre de la stratégie révisée de la Société, la direction recentre ses efforts sur le marché national canadien. Au cours de la période, la Société n'a conclu aucun contrat ni aucune convention d'achat international, mais une concession de prix de 265 \$ a été comptabilisée relativement aux ventes du T1-23. Au trimestre précédent, la Société avait comptabilisé des ventes de 1 207 \$ par suite de la vente ferme à un client international, dont les services avaient été retenus par une ancienne filiale d'HEXO. La Société était contractuellement tenue de remettre le produit de la vente à l'ancienne filiale, comptabilisant ainsi les ventes à une marge nulle.

Les ventes internationales au T2-22 comprenaient 4 481 \$ de revenus de Zenabis, lesquels ne s'appliquent plus aux résultats consolidés d'HEXO, puisque Zenabis a demandé la protection de la LACC au T4-22, ce qui a entraîné la perte de contrôle de Zenabis par la Société. L'absence de nouvelles commandes visant les produits de cannabis thérapeutiques de la part du client israélien de la Société a également entraîné un écart de 3 750 \$ par rapport au T2-22.

La diminution des ventes internationales jusqu'à un montant nul pour le semestre clos le 31 janvier 2023 par rapport à l'exercice 2022 est attribuable aux raisons susmentionnées.

VENTES DE CANNABIS THÉRAPEUTIQUE

Les revenus nets tirés des services médicaux au Canada sont demeurés relativement stables d'un trimestre à l'autre et par rapport au T2-22.

REVENUS TIRÉS DES VENTES EN GROS

Les ventes en gros correspondent aux opérations conclues entre la Société et d'autres entités nationales autorisées. Ces ventes visent généralement de grandes quantités à des prix de vente en vrac concurrentiels qui peuvent varier d'une opération à l'autre et d'une période à l'autre. Les ventes de cannabis en gros ne sont pas assujetties aux droits d'accise, car l'obligation revient à l'entité acheteuse.

Les revenus tirés des ventes en gros ont diminué de 367 \$ par rapport au trimestre précédent en raison de la baisse des commandes. Les revenus tirés des ventes en gros ont diminué de 48 % par rapport à 3 740 \$ au T2-22, en raison de la déconsolidation de Zenabis, qui représentait l'intégralité des ventes de la période.

Les revenus tirés des ventes en gros pour le semestre clos le 31 janvier 2023 ont diminué de 48 % par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022 en raison des facteurs susmentionnés.

REVENUS DES SERVICES

Depuis le T1-23, la Société fournit des services de péage aux producteurs autorisés. Ces revenus sont tirés d'ententes ad hoc, sur commande. La Société a comptabilisé 702 \$ de revenus tirés des services de péage et autres au T2-23. La direction souligne qu'un montant de 1 069 \$ des revenus des services classés précédemment au T1-23 a été reclassé dans les ventes en gros afin de mieux refléter la nature de la vente sous-jacente. Par conséquent, les services de péage au T1-23 se sont chiffrés à 227 \$.

Droits d'accise

Les droits d'accise s'appliquent aux ventes de cannabis récréatif destiné aux adultes et aux ventes de cannabis thérapeutique. Ils sont portés en déduction des revenus tirés des ventes de cannabis afin d'obtenir les revenus nets tirés des ventes de cannabis de la Société. Les droits d'accise liés aux produits à base de fleurs varient selon les taux fixes adoptés par les provinces et les territoires en fonction du nombre d'équivalents-grammes vendus et d'une composante ad valorem qui varie avec le prix de vente de la marchandise. Les droits d'accise sur les produits distillés à base d'huile, tels que les boissons infusées au cannabis récréatif destinées aux adultes, sont appliqués sur la base d'un montant fixe par mg de THC, alors que les produits de CBD ne sont pas soumis aux droits d'accise.

Depuis la légalisation, les taxes d'accise par rapport aux revenus bruts ont augmenté considérablement, car elles sont établies en fonction du volume vendu (comme il est indiqué ci-dessus) plutôt qu'en pourcentage des prix de vente. L'encours total de la taxe d'accise canadienne sur le cannabis devrait dépasser 200 millions de dollars en mars 2023. Le Conseil canadien du cannabis a mis sur pied un groupe de travail sur l'accise chargé de présenter ces défis au ministère des Finances du Canada et d'entreprendre des réformes.

Les taxes d'accise au T2-23, exprimées en pourcentage des ventes brutes, sont demeurées stables d'un trimestre à l'autre et ont augmenté de 2 % par rapport au T2-22 en raison d'une augmentation de 17 % des ventes de cannabis récréatif destiné aux adultes par rapport au total des ventes nettes.

Coût des marchandises vendues et ajustements de la juste valeur

Le coût des marchandises vendues comprend les coûts directs et indirects des matériaux et de la main-d'œuvre liés aux stocks vendus, lesquels s'entendent des coûts associés à la récolte, à la transformation, à l'emballage, à l'expédition, aux ajustements de la valeur de réalisation nette, aux radiations, à l'amortissement et aux charges indirectes.

L'ajustement de la juste valeur à la vente de stocks comprend la juste valeur des actifs biologiques comprise dans la valeur des stocks transférés au coût des marchandises vendues.

La juste valeur des actifs biologiques représente la variation à la hausse ou à la baisse de la juste valeur des plantes durant la phase de croissance, déduction faite des coûts d'achèvement et les coûts de vente estimés.

La cristallisation de la juste valeur dans le cadre de la comptabilisation du regroupement d'entreprises découle de la comptabilisation au prix d'acquisition et de la juste valeur des stocks connexes des regroupements d'entreprises. Au T4-22, l'incidence de la cristallisation a été entièrement réalisée et ne constitue plus un ajustement du profit brut avant les ajustements ci-dessous. Ces chiffres représentent les ajustements de la juste valeur qui auraient autrement été réalisés à la vente de stocks sur l'état du résultat global, sous « Montants de la juste valeur réalisés sur les stocks vendus ». Toutefois, conformément aux exigences de l'IFRS 3, les ajustements de la juste valeur comptable ont ensuite été incorporés au coût des stocks au moment de l'acquisition et comptabilisés dans le coût des marchandises vendues.

Le tableau qui suit présente un résumé et un rapprochement des postes relatifs au profit brut conformes aux IFRS avec certaines mesures financières non conformes aux IFRS que la Société a choisies pour présenter le coût des marchandises vendues ajusté, le profit brut avant ajustements et le profit brut avant ajustements de la juste valeur. Se reporter à la rubrique « *Mesures non conformes aux IFRS* » pour les définitions.

Trimestre clos le	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 janvier 2022
	\$	\$	\$
Revenus nets tirés de la vente de marchandises	23 459	35 544	52 763
Coût des ventes ajusté découlant de la vente de marchandises	(12 818)	(21 475)	(27 964)
Profit brut avant rajustements	10 641	14 069	24 799
Marge brute avant rajustements	45 %	40 %	47 %
Amortissement inclus dans le coût des ventes ¹	(4 675)	(4 773)	(5 973)
Radiation des actifs biologiques et coûts de destruction	—	—	(1 360)
Radiation des stocks	(817)	(4 400)	(4 941)
Réévaluation (dépréciation) des stocks à la valeur de réalisation nette	(7 600)	(4 915)	(13 937)
Cristallisation de la juste valeur dans le cadre de la comptabilisation du regroupement d'entreprises	—	—	(7 127)
Profit (perte) brut(e) avant rajustements à la juste valeur	(2 451)	(19)	(8 539)
Juste valeur réalisée sur la vente des stocks	(5 194)	(19 966)	(9 966)
Profit latent découlant des variations de la juste valeur des actifs biologiques	1 394	2 403	15 945
Profit (perte) brut(e)	(6 251)	(17 582)	(2 560)

¹La Société a modifié la définition du profit/de marge brut(e) métrique non conforme aux IFRS avant ajustements sans l'amortissement inclus dans le coût des ventes afin de se conformer à la définition de la direction de l'indicateur clé, utilisée dans l'évaluation et la surveillance de l'entreprise, ainsi que de mieux se conformer à la mesure définie par les concurrents de la Société.

MARGE BRUTE AVANT AJUSTEMENTS

Le tableau suivant montre la ventilation du profit brut avant ajustements (mesure financière non conforme aux IFRS) par flux de vente pour le trimestre considéré et le trimestre précédent.

Trimestre clos le	Cannabis récréatif destiné aux adultes (à l'exclusion des boissons)	Cannabis à usage thérapeutique	International	Ventes en gros	Total des produits autres que boissons	Boissons infusées au cannabis récréatif destiné aux adultes	Total de la Société
31 janvier 2023	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets tirés de la vente de marchandises	21 333	550	(265)	1 841	23 459	–	23 459
Coût des marchandises vendues ajusté	(12 043)	(118)	–	(657)	(12 818)	–	(12 818)
Profit brut avant ajustements (\$)	9 290	432	(265)	1 184	10 641	–	10 641
Marge brute avant ajustements (%)	44 %	79 %	S.O.	64 %	45 %	S.O.	45 %
31 octobre 2022	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets tirés de la vente de marchandises	29 997	581	1 207	2 208	33 993	1 551	35 544
Coût des marchandises vendues ajusté ¹	(18 213)	(110)	(974)	(627)	(19 924)	(1 551)	(21 475)
Profit brut avant ajustements (\$)	11 784	471	233	1 581	14 069	–	14 069
Marge brute avant ajustements (%)	39 %	81 %	19 %	72 %	41 %	% nul	40 %
31 janvier 2022	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets tirés de la vente de marchandises	36 114	811	8 231	3 740	48 896	3 867	52 763
Coût des marchandises vendues ajusté ¹	(18 176)	(109)	(3 052)	(2 760)	(24 097)	(3 867)	(27 964)
Profit brut avant ajustements (\$)	17 938	702	5 179	980	24 799	–	24 799
Marge brute avant ajustements (%)	50 %	87	63 %	26 %	51 %	% nul	47 %

¹La Société a modifié la définition du profit/de marge brut(e) métrique non conforme aux IFRS avant ajustements sans l'amortissement inclus dans le coût des ventes afin de se conformer à la définition de la direction de l'indicateur clé, utilisée dans l'évaluation et la surveillance de l'entreprise, ainsi que de mieux se conformer à la mesure définie par les concurrents de la Société.

Cannabis récréatif destiné aux adultes (sauf les boissons)

La marge brute ajustée des produits de cannabis récréatif destinés aux adultes à l'exclusion des boissons a augmenté d'un trimestre à l'autre en raison d'une composition favorable des ventes de Redecan générant des marges plus élevées. La marge brute ajustée des produits de cannabis récréatif destinés aux adultes à l'exclusion des boissons a diminué de six points de pourcentage par rapport au T2-22. Cette diminution est attribuable à la baisse des prix de vente moyens d'un exercice à l'autre, ainsi qu'à certains ajustements comptables favorables comptabilisés au cours de la période comparative du T2-22.

International

Les ventes internationales comptabilisées au T1-23 étaient le résultat d'une vente ferme basée sur Zenabis, facilitée par la Société, dans laquelle les profits étaient payables à Zenabis. Aucune vente internationale n'a été enregistrée au cours de la période; cependant une concession de prix de 265 \$ liée à la vente a été comptabilisée au cours du trimestre. Les activités de vente internationales de la Société et les marges brutes connexes peuvent varier d'une période à l'autre, car elles dépendent de certains contrats de commande. La Société a comptabilisé des bons de commande internationaux spécifiques à marge élevée visant les produits de cannabis thérapeutiques d'un client israélien au cours de la période comparative du T2-22.

Ventes en gros

Les activités de vente en gros de la Société et les marges brutes connexes peuvent varier d'une période à l'autre, car elles dépendent de certains contrats de vente en gros conclus avec des producteurs autorisés nationaux. La marge brute sur les ventes en gros avant les ajustements a diminué d'un trimestre à l'autre en raison de la composition plus élevée des ventes de produits à marge moins élevée au cours de la période, ainsi que de la vente de certains stocks auparavant dépréciés au cours de la période. La marge brute ajustée sur les ventes en gros de la Société par rapport au T2-22 a augmenté de façon importante. Cette situation découle d'un déchargement stratégique de produits finis à une marge inférieure à la normale au T2-22 afin d'atténuer le risque lié aux stocks découlant de la dépréciation future et d'augmenter les flux de trésorerie.

Boissons infusées au cannabis

Les ventes de boissons infusées au cannabis récréatif destinées aux adultes de la Société affichent une marge brute nulle au moment de la conclusion de la convention de transfert entre HEXO et Truss LP. Depuis le 1^{er} novembre 2022, Truss LP a mis en service sa

licence de vente de cannabis et, par conséquent, la Société ne comptabilise plus les ventes de boissons infusées au cannabis (se reporter à la rubrique « *HEXO CIB* »).

DÉPRÉCIATIONS ET RADIATIONS

Au cours du T2-23, la Société a radié 817 \$ de stocks invendables et a déprécié un montant additionnel de 7 600 \$ de stocks en raison de produits et de stocks désuets qui ne répondaient pas à certaines spécifications.

Au T1-23, la Société a subi des dépréciations nettes de 4 915 \$ en raison de stocks désuets et excédentaires. La Société a détruit et radié 4 400 \$ de coûts principalement liés à des stocks périmés et invendables. La Société a repris un montant de 5 351 \$ au titre de stocks ayant subi une perte de valeur en raison de l'utilisation du stock de marques économiques et de produits dérivés du cannabis.

Au T2-22, la Société a radié 4 941 \$ de stocks désuets auparavant non dépréciés. La Société a également radié 1 360 \$ d'actifs biologiques compromis en raison d'un problème de surchauffe qui a depuis été réglé. De plus, des dépréciations de 12 887 \$ ont été comptabilisées en raison de stocks désuets et excédentaires.

Au cours du T1-22, la Société a détruit pour 980 \$ d'actifs biologiques et radié 615 \$ de stocks lors de la cessation des activités de l'installation de Langley (acquise par Zenabis). De plus, au cours de la période, la Société a déprécié des stocks de 36 197 \$ principalement en raison de la cessation du projet de technologie d'isolement Keystone, qui aurait utilisé une grande quantité de biomasse pour mettre en service l'équipement de distillation de cannabis de la Société.

AJUSTEMENTS DE LA JUSTE VALEUR

Au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023, le profit latent sur les variations de la juste valeur des actifs biologiques a diminué de 42 % par rapport au T1-23. Cette réduction est due à un pourcentage moyen d'avancement des cultures en stock inférieur à celui du T1-23, ainsi qu'à un volume plus faible, la récolte en plein air du site de Cayuga ayant été achevée au cours du trimestre précédent. Par rapport au T2-22, le gain non réalisé sur la variation de la juste valeur des actifs biologiques a diminué de 91 % en raison de la baisse des plantes disponibles due à la réorganisation des activités commerciales (moins les installations de culture et la capacité), à la baisse des prix de vente moyens pondérés et à la variation de la valeur de la taille estimative, qui est maintenant évaluée comme étant nulle.

La diminution de 87 % du profit latent sur les variations de la juste valeur des actifs biologiques au cours du semestre clos le 31 janvier 2023 par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022 est attribuable aux facteurs susmentionnés.

Au T2-23, l'ajustement réalisé de la juste valeur des stocks vendus a diminué de 74 % d'un trimestre à l'autre. Cette diminution est attribuable à une baisse importante des prix de vente moyens pondérés et des volumes vendus par rapport au T1-23. L'ajustement à la juste valeur réalisé sur les stocks vendus au cours de la période a diminué de 48 % par rapport au T2-22 en raison de la déconsolidation de la filiale Zenabis au T4-22 et de la baisse des volumes vendus.

Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, l'ajustement réalisé de la juste valeur des stocks vendus a augmenté de 11 %. Ceci est attribuable à l'acquisition de Redecan au cours du T1-22 et à l'absence de juste valeur sur les stocks vendus comptabilisés pour les ventes de Redecan au cours du T1-22, annulant ainsi les facteurs susmentionnés. La juste valeur a été cristallisée et incluse dans le solde d'ouverture de la valeur comptable des stocks au moyen de la comptabilisation de la répartition du prix d'achat et ensuite comptabilisée au moyen des marchandises vendues (comme cristallisation).

Charges d'exploitation

	Trimestre clos le			Pour le semestre clos le	
	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 janvier 2022	31 janvier 2023	31 janvier 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Frais généraux et administratifs	10 484	10 466	22 550	20 953	45 036
Vente, marketing et promotion	2 678	4 106	6 369	6 784	12 592
Rémunération à base d'actions	301	959	4 017	1 260	7 841
Recherche et développement	166	322	1 478	488	2 445
Amortissement des immobilisations corporelles	839	784	1 140	1 623	3 196
Amortissement des immobilisations incorporelles	3 262	2 871	6 895	6 132	15 053
Frais de restructuration	481	1 062	4 524	1 543	8 513
Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs destinés à être cédés	408	(611)	100 130	(203)	123 933
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	—	140 839	—	140 839
Dépréciation du fonds de commerce	—	—	375 039	—	375 039
Dépréciation de la participation dans des sociétés associées	643	—	—	643	26 925
Sortie du bilan d'un contrat déficitaire	(269)	—	—	(269)	—
Perte (profit) sur la sortie d'immobilisations corporelles	133	(510)	(254)	(377)	74
Coûts d'acquisition, d'intégration et de transaction	4 645	3 715	4 569	8 360	28 945
Total	23 771	23 164	667 296	46 937	790 431

Les charges d'exploitation comprennent les frais généraux et administratifs, les frais de vente, de marketing et de promotion, la rémunération à base d'actions, les frais de recherche et développement, l'amortissement et les autres charges d'exploitation. Les frais de vente, de marketing et de promotion comprennent les coûts liés à la prospection de clients, ceux liés à l'expérience client, les salaires du personnel affecté au marketing, à la promotion et aux ventes, ainsi que les charges générales de communication de l'entreprise. Les frais généraux et administratifs comprennent les salaires du personnel administratif et des cadres supérieurs, ainsi que les dépenses générales d'entreprise, y compris les frais juridiques, les assurances et les honoraires pour services professionnels.

FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Les frais généraux et administratifs sont demeurés stables d'un trimestre à l'autre.

Les frais généraux et administratifs ont connu une diminution significative de 54 % par rapport au T2-22. Les économies de coûts de 12 066 \$ sont principalement attribuables à la diminution de 6 892 \$, ou 73 %, des charges salariales nettes, réalisée au moment de la réorganisation de la structure et des effectifs de l'entreprise. Les honoraires professionnels ont été réduits de 60 % pour des économies de coûts de 3 814 \$ en réduisant la dépendance envers des tiers fournisseurs pour certains services et activités. Grâce au processus de rationalisation des services, la direction a réduit de 88 % la dépendance de la Société envers les consultants, ce qui a entraîné des économies de coûts de 1 695 \$.

Pour le semestre clos le 31 janvier 2023, les frais généraux et administratifs ont diminué de 53 %, ou 24 083 \$, par rapport au semestre clos le 31 janvier 2022. De même, la réduction des coûts est attribuable à une réduction de 14 142 \$, ou 72 %, des charges salariales liées aux initiatives de restructuration, de rationalisation et de réduction des coûts. Les autres économies de coûts découlent des facteurs susmentionnés, de la réduction progressive et de la déconsolidation de l'installation de Belleville et des activités de Zenabis de la Société.

FRAIS DE VENTE, DE MARKETING ET DE PROMOTION

Les frais de vente, de marketing et de promotion de la Société ont diminué de 35 % d'un trimestre à l'autre en raison de la réduction des dépenses liées aux consultants externes en ventes et de la réduction des charges salariales au T2-23. À la fin du T2-23, la direction a mis fin à l'entente avec l'équipe de vente externe et conservera un groupe sélectionné pour former l'équipe interne.

De plus, les frais de vente, de marketing et de promotion ont diminué de 58 % ou 3 691 \$ comparativement au T2-22. Ces améliorations sont attribuables à la baisse des charges salariales découlant des activités de restructuration de la Société, ainsi qu'à la réduction des dépenses à Redecan, l'entité issue du regroupement s'étant tournée vers une structure de coûts moins élevée.

Au cours du semestre terminé le 31 janvier 2023, les frais de vente, de marketing et de promotion ont diminué de 46 %, ou 5 808 \$, par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022. Les principaux facteurs de cette diminution sont la réduction des charges salariales liées au marketing et la réduction des dépenses combinées de marketing de la Société en raison de l'intégration. Ces diminutions ont été partiellement compensées par une augmentation des dépenses de consultation en ventes au T1-23.

RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

La rémunération fondée sur des actions a diminué de 69 % d'un trimestre à l'autre en raison de l'incidence de la baisse du cours de l'action de la Société sur certaines attributions évaluées à la valeur de marché. Ceci a été partiellement compensé par la rémunération fondée sur des actions attribuée à une subvention émise le 1^{er} novembre 2022.

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023, la rémunération fondée sur des actions a été réduite de 93 % et de 84 %, respectivement, par rapport au trimestre et au semestre clos le 31 janvier 2022. La baisse marquée est attribuable à une baisse du cours de l'action de la Société, à une diminution du nombre d'options en cours non acquises et à l'acquisition accélérée des options pour le départ de certains dirigeants et administrateurs au cours de l'exercice 2022.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont demeurés stables d'un trimestre à l'autre.

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023, les dépenses de recherche et de développement ont diminué de 89 % et de 80 %, respectivement, par rapport à l'exercice précédent, en raison de la réorganisation de la direction et des efforts de rationalisation.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles comptabilisé dans les charges d'exploitation est demeuré relativement stable d'un trimestre à l'autre.

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023, la dotation aux amortissements a diminué de 26 % et de 49 % par rapport au trimestre et au semestre clos le 31 janvier 2022, respectivement, en raison de la baisse de la valeur des actifs amortissables. La diminution du groupe d'actifs est attribuable à la déconsolidation de Zenabis au T4-22 et à la réduction des actifs administratifs et non destinés à la production. Selon la méthode comptable de la Société, l'amortissement associé aux actifs qui contribuent à la production et à la fabrication de marchandises est capitalisé au cours de la période et ultimement comptabilisé dans le coût des marchandises vendues. Ainsi, l'amortissement comptabilisé dans les charges d'exploitation se rapporte aux actifs qui ne contribuent pas à la production et à la fabrication de marchandises, ce qui représente un groupe d'actifs relativement moins important que la valeur des immobilisations qui participent activement à l'exploitation.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles a augmenté de 14 % d'un trimestre à l'autre, en raison des ajouts au logiciel de planification des ressources de l'entreprise (« PRE ») de la Société et des droits de licence T2.0 acquis au cours de l'exercice.

Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 janvier 2023, la dotation aux amortissements a diminué de 53 % et de 59 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ceci est le résultat direct de la réduction importante de la valeur des immobilisations incorporelles en raison de dépréciations de 140 839 \$ comptabilisées au T2-22. Ces pertes sont attribuables à la révision par la nouvelle direction des flux de trésorerie futurs estimatifs et à la diminution des avantages économiques associés aux immobilisations incorporelles récemment acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises au T1-22.

FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les coûts de restructuration du T2-23 de la Société ont été réduits de 55 % ou 581 \$. La réduction est attribuable à la réduction progressive des paiements de maintien et d'indemnités de départ par rapport au T1-23. Également au cours de la période, la Société a également versé des indemnités contractuelles de restructuration à certains anciens administrateurs.

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023, les charges de restructuration ont été réduites de 89 % et de 82 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice 2022. Ces diminutions sont attribuables à la restructuration de la direction de la Société au cours des deux premiers trimestres de 2022, y compris l'ancien chef de la direction et l'ancien chef des finances, ainsi qu'à la restructuration des services visant à rationaliser les activités.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours du T2-23, la Société a déprécié 408 \$ d'équipements d'emballage à son usine de Masson. En comparaison, au T1-23, la Société a ajusté la valeur de cession estimative de la propriété Good Farm en fonction d'une offre reçue, ce qui a donné lieu à un profit de 410 \$. La Société a également comptabilisé des reprises de dépréciations négligeables de 201 \$ à la réalisation de certaines estimations.

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023, les dépréciations des immobilisations corporelles sont relativement négligeables comparativement au trimestre et au semestre clos le 31 janvier 2022. Le 31 janvier 2022, des indices de dépréciation ont été relevés par suite de révisions importantes apportées aux prévisions de la nouvelle direction concernant les entrées de trésorerie et le résultat nets futurs. Cela a donné lieu à la dépréciation de certaines installations de culture, de l'équipement connexe et des projets d'investissement de la Société, qui ont totalisé 123 933 \$ de pertes de valeur.

Les valeurs recouvrables ont été déterminées en fonction des justes valeurs diminuées des coûts de sortie, au moyen d'une approche fondée sur le marché. Cette approche reposait sur des transactions comparables pour des actifs similaires, qui sont classées dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Aucune dépréciation des immobilisations incorporelles n'a été comptabilisée pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023.

Au cours du semestre clos le 31 janvier 2022, des indices de dépréciation ont été relevés par suite de révisions importantes apportées par la nouvelle direction aux prévisions et estimations de la Société. Cette situation a donné lieu à la dépréciation des marques acquises et capitalisées de la Société, des licences attribuées aux installations de culture acquises et de l'actif de production.

DÉPRÉCIATION DU FONDS DE COMMERCE

Le 31 janvier 2022, la Société a relevé des indices de dépréciation, la valeur comptable de la seule unité génératrice de trésorerie importante d'HEXO (l'« UGT des activités canadiennes ») excédant la capitalisation boursière. La Société a effectué un test de dépréciation et une évaluation de l'UGT des activités canadiennes, ce qui a donné lieu à une dépréciation complète du fonds de commerce découlant des acquisitions de Zenabis, de Redecan et de 48North.

La Société n'a pas généré d'écart d'acquisition additionnel depuis le T2-22 et, par conséquent, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2023.

DÉPRÉCIATION D'UNE PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 janvier 2023, la Société a comptabilisé une dépréciation de 643 \$ liée à la réduction progressive des activités de Truss CBD USA. La direction a convenu avec le partenaire Molson Coors de mettre fin à Truss CBD USA et, par conséquent, le placement a été réduit à la valeur recouvrable.

À titre comparatif, au cours du semestre clos le 31 janvier 2022, la Société a comptabilisé une dépréciation du placement dans Truss LP, car il existait des indices de dépréciation, ce qui a obligé la direction à effectuer une évaluation des flux de trésorerie actualisés qui a entraîné une dépréciation jusqu'à sa valeur recouvrable. La valeur comptable historique de la participation dans Truss LP comprend un montant de 42 300 \$ lié à la juste valeur des bons de souscription émis à Molson Canada dans le cadre du placement initial en 2018. Ces bons de souscription ont expiré sans avoir été exercés en octobre 2021.

COÛTS D'ACQUISITION, D'INTÉGRATION ET DE TRANSACTION

D'un trimestre à l'autre, les coûts d'acquisition, d'intégration et de transaction ont augmenté de 25 %, ou 930 \$, en raison de charges locatives variables finales liées à la sortie de Belleville et d'autres charges non récurrentes propres à des projets.

En comparaison du T2-22, les dépenses totales sont stables; toutefois, les dépenses du T2-23 sont principalement attribuables aux économies partagées avec Tilray, tandis que les montants du T2-22 étaient principalement liés à la liquidation de l'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants et aux frais d'intégration associés aux acquisitions d'entreprises au cours du T1-22.

Au cours du semestre terminé le 31 janvier 2023, les principaux facteurs des coûts d'acquisition, d'intégration et de transaction sont les économies réalisées par le partage des installations de Belleville, dont la Société est contractuellement tenue de remettre 50 % des économies à Tilray Brands Inc. Comparativement à la période de l'exercice précédent, où les coûts de transaction sont principalement liés aux coûts d'acquisition et d'intégration de Redecan, 48N et Zenabis, y compris 22,1 millions de dollars en frais de courtage.

Autres produits et pertes

	Trimestre clos le			Pour le semestre clos le	
	31 janvier 2023	31 octobre 2022	31 janvier 2022	31 janvier 2023	31 janvier 2022
	\$	\$	\$	\$	\$
Intérêts débiteurs et charges de financement	(1 263)	(2 467)	(5 251)	(3 730)	(10 555)
Intérêts créditeurs	511	550	193	1 061	967
Revenus financiers (charges financières), montant net	(752)	(1 917)	(5 058)	(2 669)	(9 588)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	273	2	11 866	275	39 334
Quote-part de la perte sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	43	(2 398)	(2 669)	(2 355)	(4 818)
Profit (perte) lié(e) à la juste valeur sur le billet convertible garanti de premier rang	31 777	(6 270)	(76 666)	25 506	(64 995)
Profit (perte) sur placements	—	140	(297)	140	(576)
Gain à la vente de Complexe Belleville inc.	—	—	9 127	—	9 127
Gain (perte) de change	3 709	(9 023)	(4 582)	(5 313)	920
Autres gains (pertes)	(1 633)	2 917	2 031	1 284	2 031
Revenus (charges) hors exploitation, montant net	34 169	(14 632)	61 190	19 537	(18 977)

CHARGES D'INTÉRÊTS ET DE FINANCEMENT

Au T2-23, les charges d'intérêts et de financement de la Société se composent principalement des intérêts et de la désactualisation liés aux débtures convertibles à 8 % de la Société. Les charges d'intérêts et de financement ont diminué par rapport au T1-23 et au T2-22, en raison de la déconsolidation des Zenabis détenus, des billets portant intérêt à payer au T4-22 et du remboursement des débtures convertibles à 8 % le 5 décembre 2022.

De même, pour le semestre clos le 31 janvier 2023, les charges d'intérêts et de financement de la Société ont diminué par rapport au semestre clos le 31 janvier 2022 en raison des facteurs susmentionnés.

QUOTE-PART DE LA PERTE SUR LES PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Au T2-23, la quote-part du gain (de la perte) des participations dans des entreprises associées et des coentreprises était de 43 \$. Le profit de la période considérée découle de certains ajustements non récurrents comptabilisés par Truss LP. Par comparaison, la perte de 2 398 dollars du trimestre précédent est due aux pertes subies par Truss LP et Truss USA.

Pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2023, la quote-part du profit (de la perte) découlant des participations dans des entreprises associées et des coentreprises s'est établie à 43 \$ et à (2 355) \$, respectivement, ce qui représente une amélioration par rapport aux pertes de (2 669) \$ et de (4 818) \$ des périodes correspondantes de l'exercice précédent. De même, pour ce qui est du paragraphe ci-dessus, la diminution de la perte pour la période considérée est attribuable à un ajustement non récurrent comptabilisé par Truss LP.

RÉÉVALUATION DU PASSIF LIÉ AUX BONS DE SOUSCRIPTION

Les instruments financiers visés sont les bons de souscription libellés en dollars américains qui sont classés en tant que passifs et réévalués à la date de clôture de chaque période. Au T2-23, le gain sur réévaluation des instruments financiers était de 273 \$ en raison d'une baisse du cours de l'action entraînant une baisse de la valeur des passifs liés aux bons de souscription de la Société. En raison de la faible volatilité du cours de l'action de la Société au cours de la période, la réévaluation des instruments financiers a été négligeable.

À titre comparatif, au T2-22, un important gain de réévaluation a été constaté en raison de la baisse de 60 % du cours de l'action au cours de la période ainsi que d'une hausse de 17 % du taux de change \$ US/\$ CA.

Au cours de la période de six mois terminée le 31 janvier 2023, le gain de 275 \$ du passif au titre des bons de souscription découle de la baisse du cours de l'action de la Société au cours de la période. Ce montant est considérablement inférieur au profit de 39 334 \$ pour le semestre clos le 31 janvier 2022, puisque le cours de l'action a chuté de façon plus importante au cours de la période correspondante de l'exercice précédent et que la valeur initiale du passif lié aux bons de souscription se rapprochait davantage de la valeur attribuée.

PROFIT (PERTE) LIÉ(E) À LA JUSTE VALEUR SUR LE BILLET CONVERTIBLE GARANTI DE PREMIER RANG

Le profit lié à la juste valeur sur le billet convertible garanti de premier rang au T2-23 est attribuable aux paiements mensuels de 1,5 million de dollars américains effectués au cours de la période ainsi qu'à la baisse de 43 % du cours de l'action de la Société. Une perte de 15 325 \$ a été comptabilisée en raison de la diminution de l'écart de crédit de la Société (comptabilisée dans les autres éléments du résultat global), ce qui a donné lieu à un profit lié à la juste valeur du même montant. En comparaison, au T1-23, l'ajustement de la juste valeur du billet convertible garanti de premier rang a donné lieu à une perte de 1 656 \$, et une augmentation de l'écart de crédit de la Société (comptabilisée dans les autres éléments du résultat global) a donné lieu à une perte de 4 614 \$.

Au T2-22, la perte de juste valeur était liée au billet convertible garanti de premier rang émis à l'origine, qui était en défaut technique et a fait passer le capital détenu de 110 % à 115 %. La perte amortie au jour 1 de 12,6 millions de dollars ainsi que la réduction de la marge de crédit de la Société, qui est passée de 20 % à 15 %, ont contribué à la perte de 43 millions de dollars comptabilisée dans les variations de la juste valeur.

Durant le semestre clos le 31 janvier 2023, l'ajustement de la juste valeur du billet convertible garanti de premier rang a donné lieu à un profit de 14 795 \$. Une augmentation de l'écart de taux de la Société (comptabilisée dans les autres éléments du résultat global) a donné lieu à un profit de 11 701 \$. À titre comparatif, pour le semestre clos le 31 janvier 2022, la perte liée à la juste valeur de 64 995 \$ était attribuable à une perte de 24,9 millions de dollars découlant de l'amortissement de la perte au jour 1 et à une perte de 19,1 millions de dollars comptabilisée dans les variations de la juste valeur en raison de l'incidence du défaut du billet qui était supérieur à la réduction du capital impayé à cause des rachats optionnels mensuels partiels effectués par le prêteur.

VENTE DE LA PARTICIPATION DANS COMPLEXE BELLEVILLE INC. (« CBI »)

Le 22 janvier 2022, la Société a cédé sa participation de 25 % dans la coentreprise Complexe Belleville inc. pour un produit de 10 111 \$. La contrepartie initiale au moment de la constitution en octobre 2018 était nulle, et la valeur comptable à la date de cession était de 984 \$. À ce titre, la Société a comptabilisé un gain de 9 127 \$ au moment de la cession.

PROFIT (PERTE) DE CHANGE

Les profits et les pertes résultent de la volatilité favorable et défavorable du taux de change \$ US/\$ CA d'une période à l'autre sur le billet convertible garanti de premier rang libellé en dollars américains et les soldes de trésorerie. Les pertes comptabilisées au cours du T2-23 sont attribuables à l'augmentation favorable du taux de change \$ US/\$ CA applicable au billet convertible garanti de premier rang de la Société (4 725 \$) d'un trimestre à l'autre et ont été partiellement contrebalancées par l'incidence positive sur le solde de trésorerie en dollars américains de la Société. Les pertes comptabilisées au cours du T1-23 sont attribuables à l'augmentation défavorable du taux de change \$ US/\$ CA applicable au billet convertible garanti de premier rang de la Société (13 434 \$) et ont aussi été partiellement contrebalancées par l'incidence positive sur le solde de trésorerie en dollars américains de la Société. En comparaison, au T2-22, la volatilité défavorable du taux de change \$ US/\$ CA s'est appliquée au billet convertible garanti de premier rang libellé en dollars américains de la Société avec HTI, ce qui a donné lieu à un gain de 8 289 \$, lequel a été contrebalancé par des gains sur le solde de trésorerie en dollars américains de la Société.

Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, la volatilité défavorable du taux de change \$ US/\$ CA au cours de la période a entraîné une perte de (8 709 \$) sur le billet convertible garanti de premier rang de la Société, partiellement contrebalancée par l'incidence favorable sur le solde de trésorerie en dollars américains de la Société. Pour le semestre clos le 31 janvier 2022, la volatilité défavorable du taux de change \$ US/\$ CA au cours de la période a entraîné une perte de (6 655 \$) sur le billet convertible garanti de premier rang de la Société, contrebalancée par l'incidence favorable sur le solde de trésorerie en dollars américains de la Société, lequel était d'environ 94,8 millions de dollars américains en date du 31 janvier 2022.

AUTRES PRODUITS ET PERTES

La Société a comptabilisé une perte de 1 633 dollars au T2-23, en raison de la radiation d'une créance au titre de la taxe sur les ventes. Au cours de la période comparative du T1-23, la Société a comptabilisé un profit de 2 917 \$ sur l'ajustement du contrat déficitaire au montant du règlement au cours du T1-23. Les autres produits et pertes du T2-22 étaient constitués d'un compte de recouvrement des taxes de vente. De plus, un profit de 454 \$ a été comptabilisé à la sortie de contrats de location.

BAIIA ajusté

Tel qu'il est indiqué plus en détail à la rubrique « *Mesures non conformes aux IFRS* », le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Le calcul du BAIIA ajusté de la Société est le suivant : perte avant impôt, montant net, plus (moins) l'impôt sur le résultat (le produit d'impôt), plus (moins) les charges financières (le produit financier), plus les amortissements, plus

(moins) les (profits) pertes sur les placements, plus (moins) les ajustements de la juste valeur hors trésorerie à la vente d'actifs en stock ou d'actifs biologiques, plus (moins) les coûts de restructuration et d'acquisition qui sont des coûts connexes aux indemnités de départ et d'autres charges salariales engagées dans le cadre d'une restructuration de la Société et, par conséquent, ne font pas partie des coûts que la Société s'attend à engager dans le cadre de ses activités courantes, plus (moins) d'autres éléments hors trésorerie, tels qu'ils sont déterminés par la direction, comme suit :

	T2-23	T1-23	T4-22	T3-22	T2-22
	\$	\$	\$	\$	\$
Perte avant impôt, montant net	3 670	(57 068)	(106 174)	(152 702)	(736 104)
Charges (revenus) de financement, montant net	752	1 917	3 870	4 964	5 058
Amortissement des immobilisations corporelles pris en compte dans le coût des marchandises vendues	4 675	4 773	5 112	4 814	5 973
Amortissement des immobilisations corporelles pris en compte dans les charges d'exploitation	839	784	2 652	1 579	1 140
Amortissement des immobilisations incorporelles pris en compte dans les charges d'exploitation	3 262	2 871	3 338	2 957	6 895
Pertes (profits) de placement					
Réévaluation des pertes (profits) sur les instruments financiers	(273)	(2)	(1 791)	(3 147)	(11 866)
Quote-part de la perte sur la participation dans une coentreprise	(43)	2 398	2 482	1 856	2 669
Pertes liées à la juste valeur du billet convertible garanti de premier rang	(31 777)	6 270	52 690	15 110	76 666
Perte (profit) latent sur les placements	—	(140)	140	—	297
Profit réalisé sur la cession du placement dans CBI	—	—	—	—	(9 127)
Perte (profit) de change	(3 709)	9 023	1 058	527	4 582
Profit net sur l'extinction de la dette	—	—	(20 534)	—	—
Profit (perte) net(te) sur la perte de contrôle d'une filiale	—	—	(25 009)	—	—
Rajustements de la juste valeur sans effet sur la trésorerie					
Juste valeur réalisée sur la vente des stocks	5 194	19 966	11 826	8 903	9 966
Profit latent découlant des variations de la juste valeur des actifs biologiques	(1 394)	(2 403)	(16 901)	(13 238)	(15 945)
Ajustement à la juste valeur cristallisé de l'allocation du coût d'acquisition ³	—	—	3 052	4 396	7 127
Frais de restructuration et coûts d'acquisition					
Frais de restructuration	481	1 062	3 788	2 804	4 524
Coûts d'acquisition, d'intégration et de transaction	4 645	3 715	5 417	1 175	4 569
Autres éléments hors trésorerie					
Rémunération à base d'actions prise en compte dans les charges d'exploitation	301	959	786	5 769	4 017
Radiation des actifs et des stocks biologiques	817	4 400	6 768	1 973	6 301
Dépréciation (réévaluation positive) des stocks à la valeur de réalisation nette, montant net	7 600	4 915	36 331	13 274	13 937
Dépréciation du fonds de commerce	—	—	—	—	375 039
Dépréciation des immobilisations corporelles	408	(611)	7 899	83 171	100 130
Dépréciation des immobilisations incorporelles	—	—	—	—	140 839
Dépréciation de la participation dans une entreprise associée	643	—	30 835	—	—
Comptabilisation de contrats déficitaires et ajustements de règlement	1 633	(2 917)	1 000	—	—
Perte (profit) sur les actifs à long terme	(269)	—	396	(2 935)	(254)
Autres produits (pertes)	133	(510)	(16 498)	413	(2 031)
BALIA ajusté	(2 412)	(598)	(7 467)	(18 337)	(5 598)

³ Il s'agit d'une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique « Indicateurs clés du rendement opérationnel » du présent rapport de gestion pour plus de détails.

La perte au titre du BAIIA ajusté de la Société a augmenté de 1 814 \$ d'un trimestre à l'autre. L'augmentation de cette perte est le résultat de la diminution de 3 855 \$ de la marge brute, attribuable à la baisse des ventes nettes, à une composition plus faible des revenus internationaux et tirés des ventes en gros et, enfin, à une baisse des prix de vente moyens pondérés.

Compensant cela, des économies de 1 566 \$ ont été réalisées grâce à la diminution des dépenses de vente, de marketing, de promotion, ainsi que de recherche et développement. Les revenus tirés des péages et autres ont également augmenté de 475 \$ d'un trimestre à l'autre.

Comparativement au T2-22, le BAIIA ajusté s'est amélioré de 3 186 \$ en raison d'une amélioration significative des charges d'exploitation, ce qui a permis de réaliser des économies de 17 069 \$. Ces économies ont été en partie annulées par la diminution de la marge brute ajustée par rapport au T2-22, de (14 158 \$), en raison de la baisse des ventes trimestrielles et d'une composition des ventes à marge plus faible.

Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau ci-après présente de l'information financière non audité pour les huit derniers trimestres de l'exercice. Le rendement passé n'est pas garant du rendement futur, et la présente information n'est pas nécessairement représentative des résultats qui seront obtenus au cours d'une période future.

		T2-23	T1-23	T4-22	T3-22
Revenus nets	\$	24 161	35 771	42 494	45 569
Total du résultat et du résultat global	\$	(11 062)	(52 054)	(102 367)	(146 663)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	actions	42 997 028	42 927 745	36 813 573	30 922 758
Résultat par action de base	\$	(0,26)	(1,21)	(2,78)	(4,74)
Résultat par action après dilution	\$	(0,26)	(1,21)	(2,78)	(4,74)

		T2-22	T1-22	T4-21	T3-21
Revenus nets	\$	52 763	50 188	38 760	22 660
Total du résultat et du résultat global	\$	(690 254)	(116 908)	(67 959)	(20 708)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	actions	25 410 870	17 986 134	10 144 155	8 742 695
Résultat par action de base	\$	(27,16)	(6,50)	(6,70)	(2,37)
Résultat par action après dilution	\$	(27,16)	(6,50)	(6,70)	(2,37)

Situation financière

Le tableau suivant présente un sommaire de notre situation financière consolidée au 31 janvier 2023 et au 31 juillet 2022 :

	31 janvier 2023	31 juillet 2022
	\$	\$
Actifs à court terme	132 067	271 647
Actifs à long terme	395 721	409 302
Passifs à court terme	242 995	335 076
Passifs à long terme	29 681	32 181
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires d'HEXO Corp.	255 112	313 692

Actifs à court terme

Les activités et événements suivants ont donné lieu à la diminution nette des actifs à court terme au cours du semestre clos le 31 janvier 2023 :

- La situation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la Société a diminué de 49 005 \$ en raison du remboursement sur la dette convertible de décembre 2019 à l'échéance de décembre 2022. La variation restante est présentée à la rubrique « *Situation de trésorerie et ressources en capital* ».
- Les fonds soumis à restrictions ont diminué de 29 971 \$ par suite de la résiliation du programme d'assurance captive et l'adoption d'un programme d'assurance pour les administrateurs et les dirigeants, utilisant des primes annuelles plutôt que des fonds soumis à restrictions non disponibles pour une utilisation opérationnelle.
- Les créances clients de la Société ont diminué de 19 060 \$ du fait d'une vigilance accrue et d'une meilleure gestion des comptes, qui ont permis d'améliorer les délais de recouvrement.
- Les stocks ont été réduits de 22 854 \$ en raison d'une consommation nette plus élevée et d'une diminution du rapport entre les matières premières et les produits finis. Cette mesure a été prise afin de mieux aligner les niveaux des stocks sur la demande des clients et, par le fait même, de limiter le risque de dépréciation excédentaire et obsolète. La baisse du prix moyen pondéré a également diminué le gain sur la juste valeur des stocks.

- Les actifs biologiques ont diminué de 8 871 \$ au cours du trimestre en raison de la récolte des cultures extérieures de Cayuga au cours du semestre clos le 31 janvier 2023.
- La diminution de 6 460 \$ des taxes à la consommation à recouvrer et autres débiteurs est attribuable aux recouvrements effectués à la conclusion d'un audit des taxes de vente.

Actifs à long terme

Les activités et événements suivants ont donné lieu à la diminution nette des actifs à long terme au cours du semestre clos le 31 janvier 2023 :

- Les immobilisations corporelles ont diminué de 11 142 \$, principalement en raison de l'amortissement standard. La Société n'a pas de projets d'investissement importants en cours.
- Sur une base nette, les immobilisations incorporelles ont diminué de 2 329 \$, l'amortissement ayant été partiellement contrebalancé par des ajouts d'immobilisations incorporelles de 3 803 \$ liés à la capitalisation du nouveau progiciel de PRE de la Société et de la licence T2.0.
- Les participations de la Société dans des sociétés associées ont diminué de 2 909 \$ en raison de la quote-part des pertes d'exploitation respectives de Truss LP et de Truss CBD USA ainsi que de la réduction de valeur de 643 \$ de Truss CBD USA.
- L'augmentation de 3 303 \$ des charges payées d'avance à long terme est attribuable à un dépôt de garantie supplémentaire sur les droits d'accise exigé par l'ARC dans le cadre du renouvellement de la licence de la Société.

Passifs à court terme

Les activités et événements suivants ont donné lieu à la diminution nette du passif à court terme au cours du semestre clos le 31 janvier 2023 :

- Les comptes créditeurs et charges à payer ont diminué de 40 452 \$ en raison des principaux facteurs suivants :
 - Un transfert de 8 530 \$ dus à un fournisseur de cannabis dans d'autres passifs à la suite d'un jugement juridique.
 - Le règlement des charges à payer, plus particulièrement les frais annuels liés au cannabis de Santé Canada, les honoraires professionnels liés aux coûts d'intégration, l'audit de fin d'exercice et la conformité à la Loi SOX, les frais liés au succès du refinancement et les frais de résiliation de bail à la sortie de l'installation de Belleville.
 - Des paiements d'économies de coûts partagés d'environ 6 800 \$ versés à Tilray relativement à la fermeture de l'usine de Belleville;
 - La diminution nette des charges à payer liées à la paie en raison d'une modification du règlement estimatif des UAI (trésorerie versée en capitaux propres) et d'une réduction générale des charges salariales en raison de la réduction de l'effectif et de la réduction progressive de maintien et d'indemnités de départ.
- La débenture convertible en décembre 2019 est arrivée à échéance et a été entièrement payée en décembre 2022, réduisant le passif à court terme de 38 301 \$ à partir du 31 juillet 2022.
- Le billet convertible garanti de premier rang a diminué de 20 720 \$, en raison de la baisse de 37 % du cours de l'action et des paiements de 9 039 \$ au titre des honoraires de consultation mensuels, qui sont comptabilisés à titre d'intérêts réputés et capitalisés aux termes du billet convertible garanti de premier rang.
- L'augmentation nette de 5 153 \$ des autres passifs découle du jugement susmentionné.

Passifs non courants

Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, les passifs à long terme sont demeurés relativement stables par rapport au 31 juillet 2022.

Total des capitaux propres

Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, la diminution nette des capitaux propres s'explique par les facteurs suivants :

- La Société a émis 1 539 \$ en capital-actions au cours de la période à la suite de la conclusion d'un contrat de licence.
- Sur une base nette, la réserve au titre des paiements fondés sur des actions de la Société a diminué de 2 746 \$, en raison de l'expiration d'option d'achat d'actions de 5 746 \$, contrebalancée par une charge au titre des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres acquises de 3 000 \$ comptabilisée au cours de la période.
- Le surplus d'apport a augmenté de 6 946 \$ en raison de l'expiration de bons de souscription entièrement échus et d'options d'achat d'actions acquises.

Situation de trésorerie et ressources en capital

Faits saillants des flux de trésorerie

<i>Pour le semestre clos le</i>	31 janvier 2023	31 janvier 2022
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	83 238	67 462
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :		
Activités d'exploitation	(23 430)	(91 747)
Activités de financement	(53 864)	173 228
Activités d'investissement	(28 289)	(111 217)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	34 233	37 726

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'exploitation pour le semestre clos le 31 janvier 2023 ont diminué par rapport à la période correspondante de l'exercice 2022 en raison des facteurs suivants.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont diminué de 74 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la réduction générale de la perte nette totale avant impôt de la Société et de la réalisation d'initiatives de réduction des coûts et de restructuration. Les autres facteurs contributifs comprennent :

- Les frais généraux, administratifs, de vente, de marketing et de promotion de la Société ont diminué de 31 848 \$.
- Les coûts d'acquisition et de transaction en trésorerie liés aux fusions et acquisitions et les coûts d'intégration connexes ont été réduits de 20 585 \$ et les coûts de restructuration ont été réduits de 6 970 \$.
- Le recouvrement des comptes clients s'est amélioré de 19 876 \$ en raison des efforts de recouvrement accrus.
- Les stocks de véhicules transportés ont également diminué par rapport à l'exercice 2022 (se reporter à la rubrique « *Actifs à court terme* »).

Activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour le semestre clos le 31 janvier 2023 ont diminué par rapport au semestre clos le 31 janvier 2022 en raison des événements et des transactions qui suivent :

Pour le semestre clos le 31 janvier 2023

- La Société n'a contracté aucun financement ni dette additionnels au cours du semestre clos le 31 janvier 2023.
- Le capital impayé de 40 140 \$ a été remboursé à l'échéance des débentures convertibles de décembre 2019.
- Les coûts de financement et le règlement en trésorerie du billet convertible garanti de premier rang se sont élevés à 11 515 \$ en vertu de la nouvelle structure des billets de premier rang à compter du T4-22.

Pour le semestre clos le 31 janvier 2022

- La trésorerie a été générée aux fins de l'acquisition de Redecan au moyen de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre de l'appel public à l'épargne par prise ferme en août 2021, pour un montant de 175 034 \$ et d'un montant de 23 877 \$ provenant d'un programme ACM afin de soutenir le fonds de roulement général.
- La Société a utilisé un produit en espèces de 10 111 \$ tiré de la vente de son placement dans CBI pour rembourser le billet convertible garanti de premier rang initial.
- La Société a réglé des titres d'emprunt convertibles et autres acquis dans le cadre des acquisitions de Zenabis et de 48North pour un montant de 6 754 \$ ainsi que des paiements d'intérêts sur le billet de premier rang de 3 648 \$.

Activités d'investissement

La trésorerie nette générée par les activités d'investissement pour le semestre clos le 31 janvier 2023 a augmenté comparativement au semestre clos le 31 janvier 2022 en raison des événements et des transactions qui suivent :

- Au cours du présent exercice, la direction a affecté un montant de trésorerie net non affecté de 29 971 \$ à la résiliation du programme d'assurance captive et à l'adoption d'un programme d'assurance traditionnel pour les administrateurs et les dirigeants qui utilise les primes annuelles plutôt qu'un fonds commun de fonds affectés.
- Au cours du T1-22, le montant de 286 454 \$ de trésorerie entiercé de la Société (tiré du billet convertible garanti de premier rang en mai 2021) a été utilisé pour financer en partie la composante en trésorerie de 402 173 \$ de l'opération de Redecan. Le solde de la composante en trésorerie est tiré de la trésorerie mobilisée lors du placement public par prise ferme d'août 2021. Le total des paiements en espèces sur les acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise, s'est établi à 381 157 \$;
- L'acquisition d'immobilisations corporelles s'est élevée à 20 101 \$ au cours de la période comparative de l'exercice 2022, contre 2 241 \$ pour la période actuelle. La Société a cédé certains actifs détenus en vue de la vente et il n'y a eu aucun projet d'investissement continu au cours de la période; et

- Aucun apport en espèces aux participations de la Société dans des entreprises associées n'a été effectué au cours de la période, contre 1 861 \$ pour l'exercice 2022.

Continuité de l'exploitation

Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 janvier 2023, la Société a déclaré des pertes d'exploitation de 29 747 \$ et de 70 267 \$, respectivement, des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 23 430 \$ pour le semestre clos le 31 janvier 2023 (flux de trésorerie d'exploitation positifs de 5 360 \$ générés au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023) et un déficit cumulé de 1 897 119 \$, mais elle n'a pas encore généré de flux de trésorerie ni de résultats positifs. La Société avait un fonds de roulement déficitaire de 110 928 \$ et détenait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 34 233 \$ au 31 janvier 2023 (contre 83 238 \$ au 31 juillet 2022).

Les débetures convertibles portant intérêt à 8 % de la Société sont arrivées à échéance le 5 décembre 2022, ce qui s'est traduit par un remboursement en trésorerie de 40 729 \$. La Société demeure assujettie, entre autres, à une clause de liquidité minimale d'au moins 20 millions de dollars américains aux termes du billet convertible garanti de premier rang et à une exigence de générer un BAIIA ajusté d'au moins 1,00 dollar américain pour chaque trimestre à compter du trimestre clos le 30 avril 2023.

Ces circonstances créent un doute important sur la capacité de la Société à respecter ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des méthodes comptables applicables à une entreprise. Compte tenu de ces circonstances, la Société a pris les mesures suivantes :

- La direction continuera à évaluer les possibilités de financement privé et public par l'émission d'actions. Notamment, le programme au cours du marché de la Société, tel qu'il a été lancé en mai 2022, demeure à la disposition de la Société (à la suite de certains dépôts légaux et administratifs) et l'autorise à émettre de nouvelles actions jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars américains au public, bien que les conditions du marché et le rendement du cours de l'action de la Société pourraient avoir une incidence sur sa capacité d'accéder à cette somme. La direction peut utiliser ce programme pour combler les flux de trésorerie pendant certaines périodes de volatilité afin de gérer ses obligations en matière de fonds de roulement et de respecter la clause de liquidité minimale.
- La Société a conclu une convention d'achat d'actions (la « marge de crédit adossée à des actions » ou « MCAA ») avec une société affiliée à KAOS Capital Ltd (« KAOS »), qui pourrait permettre à la Société d'avoir accès à un capital de 5 millions de dollars par mois sur la durée restante de 29 mois de la MCAA. Toutefois, la Société n'a pas encore déposé le supplément de prospectus visant le placement et la revente par le souscripteur des actions encaissables par anticipation et n'a donc pas fait de prélèvement sur la MCAA. Compte tenu de la situation financière actuelle de la Société, il existe des doutes importants quant à la capacité de la Société de déposer un tel prospectus et d'accéder à du financement aux termes de la MCAA.
- La Société a mis en œuvre certaines initiatives de réduction des coûts au cours du deuxième semestre de l'exercice précédent afin de réduire les charges d'exploitation et d'améliorer les flux de trésorerie de l'entreprise. Il faudra du temps pour que les répercussions de ces initiatives se fassent pleinement sentir. Au cours de la période considérée, la direction a amélioré les charges d'exploitation et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de la Société, et elle continue de mettre en œuvre des initiatives supplémentaires de réduction des coûts, comme la restructuration des services d'emballage et de fabrication de la Société.
- La Société a entamé des discussions avec son prêteur au sujet de modifications ou d'allègement possibles des clauses restrictives aux termes du billet convertible garanti de premier rang. Aucune entente n'a été conclue à ce jour et rien ne garantit qu'une telle entente sera conclue.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à devenir rentable dans l'avenir et, dans l'intervalle, à obtenir des renonciations ou des modifications favorables de la part de son prêteur aux termes du billet convertible garanti de premier rang ou à obtenir le financement nécessaire pour satisfaire à ses obligations, respecter ses clauses restrictives financières et rembourser ses dettes à leur échéance.

Rien ne garantit cependant que les autres sources de financement seront disponibles ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société, que la Société sera en mesure d'obtenir des renonciations favorables ou un allègement des clauses restrictives de la part de son prêteur aux termes du billet convertible garanti de premier rang ou que les initiatives de réduction des coûts seront à elles seules suffisantes pour satisfaire à l'exigence de liquidité minimale ou pour générer un BAIIA ajusté positif, afin de lui permettre de respecter ses clauses restrictives et d'exécuter son plan d'affaires. Si ces efforts se révélaient infructueux, il existe une incertitude quant à la capacité de la Société de continuer à respecter les clauses restrictives du billet convertible garanti de premier rang au cours des 12 prochains mois. Par conséquent, ces circonstances créent des incertitudes importantes qui jettent un doute considérable sur la capacité de la Société à respecter ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des méthodes comptables applicables à une entreprise en exploitation.

Tableau de capitalisation

Avec prise d'effet le 19 décembre 2022, la Société a réalisé un regroupement d'actions à raison de quatorze pour un (14:1) (se reporter à la rubrique « Regroupement d'actions »).

Les renseignements sur la structure du capital présentés dans le tableau ci-dessous présentent les soldes des actions ordinaires et des autres titres convertibles émis et en circulation à la date du présent rapport de gestion, soit le 31 janvier 2023 et le 31 juillet 2022.

	17 mars 2023	31 janvier 2023	31 juillet 2022
Actions ordinaires	43 996 355	43 383 035	42 927 745
Bons de souscription	4 227 517	4 227 517	4 255 873
Options	1 656 785	1 716 156	1 763 362
Unités d'actions incessibles	66 987	66 987	145 233
Unités d'actions différées	350 826	350 826	292 028
Débetures convertibles	—	—	226 831
Billet convertible garanti de premier rang	43 236 354	41 576 885	39 777 300
Total	93 534 824	91 321 406	89 388 372

Le tableau suivant résume l'évolution des options d'achat d'actions au cours du semestre clos le 31 janvier 2023 et de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

	31 janvier 2023		31 juillet 2022	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde d'ouverture	1 763 337	10,22	858 414	148,82
Attribuées	108 932	3,64	1 275 136	10,27
Options de remplacement émises dans le	—	—	11 572	100,66
Déchues	(100 359)	72,29	(336 731)	62,53
Expirées	(55 754)	117,87	(43 838)	310,79
Exercées	—	—	(1 216)	35,56
Solde de clôture	1 716 156	55,98	1 763 337	10,22

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 janvier 2023.

Prix d'exercice	Nombre en circulation	Durée de vie moyenne restante pondérée (années)	Nombre d'options pouvant être exercées	Durée de vie moyenne restante pondérée (années)
3,64 \$ – 10,50 \$	1 066 489	9,33	137 548	9,14
26,04 \$ – 138,88 \$	431 736	7,54	367 121	7,38
150,64 \$ – 46,00 \$	217 931	5,95	217 931	5,95
	1 716 156		722 600	

Le tableau suivant présente un sommaire de l'activité liée aux UAR pour le semestre clos le 31 janvier 2023 et l'exercice clos le 31 juillet 2022. Au 31 janvier 2023, 64 921 des UAR étaient acquises.

	31 janvier 2023		31 juillet 2022	
	Valeur des unités à la date d'attribution	Unités	Valeur des unités à la date d'attribution	Unités
		\$		\$
Solde d'ouverture	145 236	41,58	39 345	110,74
Attribuées	—	—	108 374	24,36
Exercées – réglées en trésorerie	(78 249)	3,89	—	—
Déchues	—	—	(2 483)	46,20
Solde de clôture	66 987	25,68	145 236	41,58

Le tableau suivant résume l'activité liée aux UAD pour le semestre clos le 31 janvier 2023 et l'exercice clos le 31 juillet 2022.

	31 janvier 2023		31 juillet 2022	
	Unités	Valeur des unités	Unités	Valeur des unités
		\$		\$
Solde d'ouverture	292 030	3,36	—	—
Attribuées	58 796	3,54	292 030	10,08
Solde de clôture	350 826	2,11	292 030	3,36

Toutes les UAD ont été émises aux administrateurs de la Société et seront entièrement acquises à la fin de leur mandat. Au 31 janvier 2023, aucune UAD n'était acquise.

Le tableau suivant résume l'activité liée aux bons de souscription au cours du semestre clos le 31 janvier 2023 et de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

	31 janvier 2023		31 juillet 2022	
	Nombre bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré ¹	Nombre bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré ¹
		\$		\$
En circulation à l'ouverture de la période	4 255 875	84,98	2 619 070	123,90
Expirés et annulés	(28 358)	274,20	(227 077)	474,04
Émis dans le cadre d'une acquisition	—	—	111 023	314,02
Émis	—	—	1 752 858	60,90
En circulation à la clôture de la période	4 227 517	85,15	4 255 875	84,98

¹ Le prix d'exercice des bons de souscription libellés en dollars américains a été converti en l'équivalent en dollars canadiens à la fin de la période aux fins de présentation.

Ressources en capital

Au 31 janvier 2023, l'insuffisance du fonds de roulement et le fonds de roulement ajusté (se reporter à la rubrique « *Mesures non conformes aux IFRS* ») de la Société totalisaient (109 970 \$) et 54 447 \$, respectivement. La Société n'avait aucun bon de souscription « dans le cours » ni aucune option d'achat d'actions acquise émis et en circulation au 31 janvier 2023, selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX de 2,11 \$.

Arrangements hors bilan et obligations contractuelles

La Société n'a conclu aucun arrangement hors bilan.

Engagements

La Société a certaines obligations financières aux termes de contrats de service, de conventions d'achat, de contrats de location et de contrats de construction. Ces contrats sont assortis d'options de renouvellement que la Société peut exercer à son gré. Les paiements minimums annuels exigibles en vertu de ces contrats au cours des cinq prochains exercices au 31 janvier 2023 sont les suivants :

	2023 (six mois restant)	2024 – 2025	2026 – 2027	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer	32 129	—	—	—	32 129
Droits d'accise à payer	9 116	—	—	—	9 116
Autres passifs et contrats déficitaires	10 916	—	—	—	10 916
Billet convertible garanti de premier rang ⁽¹⁾	5 797	23 188	241 552	—	270 537
Obligations locatives non actualisées	395	780	300	1 200	2 675
Projets d'investissement ⁽³⁾	2 938	—	—	—	2 938
Contrats de service	1 850	1 714	164	—	3 728
Accord de conseil et de réduction des coûts de Tilray ⁽²⁾	12 015	51 064	36 045	—	99 124
	75 156	76 746	278 061	1 200	431 163

- (1) En fonction du paiement en espèces futur à l'échéance du capital total impayé au 31 janvier 2023 et en supposant que tous les paiements d'intérêts sont effectués à l'échéance.
- (2) Ententes commerciales conclues avec Tilray Brands le 12 juillet 2022, dans le cadre de l'initiative d'alliance stratégique et de la réaffectation du billet convertible garanti de premier rang.
- (3) Les engagements déclarés de la Société à l'égard des projets d'investissement sont présentés en fonction du budget d'investissement actuel de la direction et peuvent changer.

LITIGES

La Société peut faire périodiquement l'objet de différentes procédures administratives ou d'autres poursuites judiciaires. Un passif éventuel associé aux poursuites judiciaires est comptabilisé lorsqu'une obligation est probable et qu'elle peut être raisonnablement estimée. Pendant que les litiges suivants sont en cours, la Société remet en cause les allégations et entend continuer de se défendre vigoureusement contre ces réclamations.

Le 23 janvier 2023, la Cour supérieure du Québec a rejeté le recours collectif contre la Société et son ancien chef de la direction, déposé le 19 novembre 2019. Dans le cadre de cette poursuite, des causes d'action pour information fausse ou trompeuse avaient été invoquées en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec et du *Code civil* du Québec relativement à certains énoncés

contenus dans le prospectus, les documents publics et les déclarations orales publiques d'HEXO entre le 11 avril 2018 et le 27 mars 2020. Les allégations concernent : 1) les déclarations de la Société concernant son accord avec la province de Québec pour l'approvisionnement en cannabis; 2) les déclarations de la Société concernant son acquisition de Newstrike, en particulier l'octroi de licences pour les installations de Newstrike et les synergies et économies prévues de l'acquisition de Newstrike; 3) les déclarations de la Société concernant les revenus nets du quatrième trimestre 2019 et de l'exercice 2020; 4) la gestion par HEXO de ses stocks. Les demandeurs cherchaient à représenter un groupe composé de résidents du Québec qui ont acquis les titres de la Société dans le cadre d'un placement (marché principal) ou sur le marché secondaire au cours de cette période et demandaient des dommages-intérêts compensatoires pour toutes les pertes monétaires et tous les coûts. Le montant des dommages-intérêts réclamés n'a pas été quantifié et aucune charge à payer n'avait été comptabilisée au 31 janvier 2023 (cette charge était également nulle au 31 juillet 2022). Le demandeur a jusqu'au 20 mars 2023 pour déposer un appel.

Au 31 octobre 2023, la Société était nommée défenderesse dans le cadre d'une demande de recours collectif en matière de protection du consommateur déposée le 16 juin 2020 à la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta au nom des résidents du Canada ayant acheté des produits de cannabis au cours de périodes données. Plusieurs autres producteurs autorisés ont été nommés co-défendeurs dans le recours. La poursuite fait valoir des causes d'action, notamment une rupture de contrat et un manquement à la loi sur la protection du consommateur découlant d'allégations à l'égard de la teneur en tétrahydrocannabinol (« THC ») ou en cannabidiol (« CBD ») de produits de cannabis thérapeutique et récréatif vendus par la Société et les autres défendeurs qui serait différente de la teneur indiquée sur l'étiquette. Il est allégué que bon nombre des produits de cannabis vendus par la Société et les autres défendeurs l'ont été dans des contenants composés de bouteilles ou de bouchons de plastique qui pourraient avoir rapidement absorbé ou dégradé leur teneur en THC ou CBD. Les plaignants affirment que, en raison de la surreprésentation alléguée de la teneur réelle en THC ou en CBD des produits, les consommateurs devraient consommer une plus grande quantité de produits pour obtenir l'effet recherché ou qu'ils auraient consommé le produit sans obtenir l'effet recherché. Cette action est à un stade préliminaire et n'a pas encore été certifiée en tant que recours collectif.

Au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2020, la Société a comptabilisé une provision pour contrat déficitaire de 4 762 \$ liée à un contrat d'approvisionnement en cannabis à prix fixe. Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, la provision pour contrat déficitaire a été ajustée au montant du règlement judiciaire de 1 846 \$. Le 31 janvier 2023, le total du passif lié au jugement en cours s'élevait à 10 454 \$ (présenté dans les autres passifs). La direction a interjeté appel de la décision du tribunal et cherche simultanément à conclure un règlement avec la contrepartie.

Après la période, le 24 février 2023, la Société a reçu un avis d'arbitrage d'un groupe de consultation sur les marchés des capitaux alléguant que la Société n'avait pas payé de frais d'achèvement relativement à une entente de consultation. Le demandeur demande 11 904 \$ pour rupture de contrat. La Société estime que la poursuite est sans fondement et entend se défendre vigoureusement. Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 janvier 2023.

Gestion du risque financier

HEXO est exposée à des risques dont le degré d'importance varie et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la capacité de la Société à réaliser ses objectifs stratégiques de croissance. Le processus de gestion des risques de la Société vise principalement à assurer que les risques sont correctement identifiés et que le capital est suffisant, compte tenu de ces risques. Les principaux risques financiers auxquels HEXO est exposée sont décrits ci-après.

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

La Société est peu exposée au risque de taux d'intérêt lié au placement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements à court terme. La Société peut, de temps à autre, investir sa trésorerie dans des placements très liquides à court terme qui cumuleront des intérêts aux taux en vigueur pour ces placements. Au 31 janvier 2023, la Société avait un capital impayé de 231 889 \$ (173 700 \$ US) sur le billet convertible garanti de premier rang (note 13) portant intérêt à 5 % par année, payé semestriellement. Le billet convertible garanti de premier rang porte intérêt à taux fixe et n'est donc pas assujéti au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur fluctue en raison de variations des cours des titres de participation et des prix sur les marchés.

Passifs financiers

La sensibilité du billet convertible garanti de premier rang en raison du risque de prix est présentée à la note 13.

Si la juste valeur de ces actifs et passifs financiers augmentait ou diminuait de 10 %, la Société encourrait une augmentation ou une diminution nette connexe du résultat global d'environ 18 960 \$ (contre 22 335 \$ au 31 juillet 2022). Le tableau suivant présente l'exposition de la Société au risque de prix au 31 janvier 2023 et au 31 juillet 2022.

	31 janvier 2023	31 juillet 2022
	\$	\$
Actifs financiers	504	504
Passifs financiers	(190 101)	(211 096)
Exposition totale	(189 597)	(210 592)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles, et découle principalement des créances clients de la Société. Au 31 janvier 2023, la Société était exposée à des pertes sur créances en cas de manquement des contreparties.

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités et a mis en place des procédures pour évaluer et surveiller le crédit afin d'atténuer le risque de crédit. Ce risque est toutefois limité, car la Société conclut la majorité de ses ventes de cannabis thérapeutique auprès de clients couverts par divers programmes d'assurance et ses ventes de cannabis récréatif destiné aux adultes auprès de sociétés d'État.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que la trésorerie soumise à restrictions sont détenus auprès de trois banques commerciales canadiennes auxquelles Dun & Bradstreet a accordé une notation de AA (AA au 31 juillet 2022).

Certains fonds soumis à restrictions d'un montant de 29 994 \$ ont été gérés par un assureur et étaient détenus à titre de captif cellulaire au sein d'une institution privée des Bermudes qui n'a pas de note de crédit publique; toutefois, ils ont eu recours aux services d'un dépositaire, Citibank, qui a une note de crédit de A +. Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, la direction a mis en place un nouveau programme d'assurance des administrateurs et des dirigeants qui a libéré les fonds soumis à restrictions de la société mère de 29 994 \$.

La majorité des créances clients se rapportent à des sociétés d'État du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. La solvabilité d'une contrepartie est évaluée avant l'octroi de crédit. La Société a estimé les pertes de crédit attendues en se fondant sur les pertes de crédit pour la durée de vie. Au 31 janvier 2023, la perte sur créances attendue s'élevait à 444 \$ (contre 1 927 \$ au 31 juillet 2022).

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, les créances clients liées aux produits de cannabis récréatif destinés aux adultes ont été évaluées par client. Les créances clients visant le cannabis thérapeutique ont été évaluées collectivement étant donné qu'elles sont assorties de caractéristiques de crédit semblables. Elles ont été regroupées en fonction du nombre de jours en souffrance.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des créances clients représente l'exposition maximale au risque de crédit et s'élevait à 60 425 \$ au 31 janvier 2023 (contre 158 461 \$ au 31 juillet 2022).

Le tableau suivant présente le classement chronologique des créances clients de la Société au 31 janvier 2023 et au 31 juillet 2022 :

	31 janvier 2023	31 juillet 2022
	\$	\$
De 0 à 30 jours	12 262	24 661
De 31 à 60 jours	911	11 808
De 61 à 90 jours	2 661	2 177
Plus de 90 jours	8 105	4 353
Total	23 939	42 999

Risque de dépendance économique

Le risque de dépendance économique est le risque de dépendance envers un certain nombre de clients ayant une incidence importante sur la performance financière de la Société. Pour le semestre clos le 31 janvier 2023, les ventes de la Société aux sociétés d'État; à la Société ontarienne du cannabis (« OCS »), à l'Alberta Gaming, Liquor and Cannabis Agency (« AGLC »), à la British Columbian Liquor Distribution Branch et à la Société québécoise du cannabis (« SQDC »), représentaient respectivement 45 %, 22 %, 14 % et 19 % (SQDC, OCS et AGLC représentaient respectivement 29 %, 19 % et 14 % au 31 janvier 2022) du total des ventes nettes de cannabis pour les périodes visées.

La Société détient des créances clients des sociétés d'État OCS et SQDC qui représentaient respectivement 25 % et 13 % du total des créances clients au 31 janvier 2023 (au 31 juillet 2022, les deux sociétés d'État OCS et AGLC représentaient respectivement 42 % et 23 % du total des créances clients).

25 Rapport de gestion

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance (se référer à la note 2 : « *Continuité de l'exploitation* »). La Société gère son risque de liquidité en suivant de près ses besoins en fonds de roulement. Au 31 janvier 2022, la Société disposait de 34 233 \$ (contre 83 238 \$ au 31 juillet 2022) en trésorerie et équivalents de trésorerie, ainsi que de 23 939 \$ (contre 42 999 \$ au 31 juillet 2022) en créances clients.

L'état de la situation financière de la Société comprend des passifs à court terme de 242 995 \$ (contre 335 076 \$ au 31 juillet 2022). De plus, la Société a des engagements contractuels restants de 17 198 \$ échéant avant le 31 juillet 2023. Les passifs financiers courants comprennent l'obligation de la Société au titre du billet convertible garanti de premier rang. Le billet convertible garanti de premier rang est classé dans les passifs courants en raison de la capacité des porteurs de billets de le convertir en capitaux propres en tout temps pendant la durée du billet et, par conséquent, il ne reflète pas un passif à court terme fondé sur la trésorerie au 31 janvier 2023.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances contractuelles non actualisées pour les passifs financiers.

Exercice financier	2023 (six mois restants)	2024	2025	2026	2027	Par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer	32 129	—	—	—	—	—	32 129
Droits d'accise à payer	9 116	—	—	—	—	—	9 116
Paielements de loyers non actualisés	395	390	390	150	150	1 200	2 675
Billet convertible garanti de premier rang	17 812	35 875	38 378	265 582	12 015	—	369 662
Total	59 452	36 265	38 768	265 732	12 165	1 200	413 582

Risque de change

Au 31 janvier 2023, la Société détenait certains actifs et passifs financiers libellés en dollars américains qui se composent de certains montants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, du billet convertible garanti de premier rang et des passifs liés aux bons de souscription. La Société n'utilise actuellement aucun contrat de change pour couvrir le risque causé par ses flux de trésorerie libellés en devises puisque la direction a déterminé que le risque n'était pas important. La Société surveille de près l'information économique pertinente afin de réduire son exposition nette au risque de change. La Société est exposée au risque de change latent par sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Au 31 janvier 2023, une tranche de 9 572 \$ (7 170 \$ US) (contre 104 215 \$ [81 266 \$ US]) au 31 juillet 2022) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société était libellée en dollars américains. Une variation de 1 % du taux de change n'entraînerait pas de variation importante du gain ou de la perte de change non réalisés.

Le billet convertible garanti de premier rang de la Société est libellé en dollars américains. La sensibilité du billet convertible garanti de premier rang en raison du risque de change est présentée à la note 13 des états financiers.

Estimations et hypothèses comptables critiques

Les hypothèses comptables critiques d'HEXO sont présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 et, dans certains cas, à la note annexe aux états financiers. Les états financiers consolidés annuels audités sont disponibles sur SEDAR et EDGAR, sous le profil d'HEXO.

Au 31 janvier 2023, aucun changement n'avait été apporté aux estimations et hypothèses comptables critiques de la Société.

Opérations avec des parties liées

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et assumant la responsabilité, directe ou indirecte, de la planification, de l'orientation et du contrôle des activités de la Société. Les principaux dirigeants de la Société sont les membres de l'équipe de haute direction et du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux principaux dirigeants au cours de la période définie :

	Trimestre clos le		Pour le semestre clos le	
	31 janvier 2023	31 janvier 2022	31 janvier 2023	31 janvier 2022
	\$	\$	\$	\$
Salaires et/ou honoraires de consultation	562	635	1 153	1 490
Prestations de cessation d'emploi	—	3 642	—	5 280
Primes	—	380	—	2 393
Rémunération à base d'actions	841	1 595	1 407	3 100
Total	1 403	6 252	2 560	12 263

Ces transactions s'inscrivent dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à savoir la contrepartie établie et acceptée par les parties liées. Le 31 janvier 2023, les principaux dirigeants détenaient 1 148 UAR en circulation dont les droits ont été acquis.

Parties liées et opérations

Truss LP

La Société détient une participation de 42,5 % dans Truss LP et comptabilise cette participation comme une participation dans une société associée (Note 8).

Aux termes d'une convention d'approvisionnement et de services temporaire (la « convention d'approvisionnement et de services temporaire ») conclue avec Truss LP, la Société a produit et emballé des boissons infusées au cannabis dans l'installation de boissons infusées au cannabis. Le 1^{er} octobre 2021, Truss LP a obtenu une licence de fabrication et de transformation aux termes de la Loi sur le cannabis (Canada) et commencé la fabrication en produisant des boissons infusées au cannabis à l'installation de Belleville. Aux termes d'un deuxième arrangement et jusqu'à ce que Truss LP mette en service sa licence de vente de cannabis le 1^{er} novembre 2022, la Société achetait les produits fabriqués de Truss LP et vendait les boissons à des tiers, à titre de mandant aux termes de l'arrangement. Truss LP a reçu sa licence pour la vente de cannabis le 2 mai 2022, mais elle n'a pas été en mesure de mettre en œuvre la licence devant être utilisée avant le 1^{er} novembre 2022. La Société a agi à titre de mandant aux termes de l'accord au cours du trimestre clos le 31 octobre 2022 et a cessé de le faire le 1^{er} novembre 2022, date à laquelle la Société ne comptabilise plus la vente de boissons infusées au cannabis dans les états intermédiaires résumés consolidés du résultat net.

Au cours du semestre clos le 31 janvier 2023, la Société a acheté pour 1 551 \$ (contre 912 \$ en vertu de l'accord précédent et 5 137 \$ aux termes du deuxième accord au 31 janvier 2022) de produits fabriqués aux termes du deuxième accord à jour.

Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs (le « Règlement 52-109 ») et aux règles 13a-15 (f) et 15d-15 (f) de la Securities Exchange Act of 1934 des États-Unis, l'établissement et le maintien de contrôles et procédures de communication de l'information (« CPCI ») et de contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») incombent à la direction. Les CPCI et le CIIF ont été conçus par la direction pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux Normes internationales d'information financière (« NIIF ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend les politiques et procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés pour donner une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; ii) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps opportun de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de déceler certaines anomalies. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue. Ces limites inhérentes comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'erreur humaine et le contournement des contrôles; par conséquent, rien ne garantit que les contrôles empêcheront ou permettront de détecter, le cas échéant, toutes les anomalies résultant de fraudes ou d'erreurs.

La direction a évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les critères énoncés dans le rapport Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

La direction a conclu que le contrôle interne sur l'information financière n'était pas efficace au 31 janvier 2023, en raison des faiblesses importantes du contrôle interne sur l'information financière signalées précédemment dans le rapport de gestion du 31 juillet 2022 de la Société.

Une faiblesse significative représente une déficience, ou une combinaison de déficiences, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, de sorte qu'il existe une possibilité raisonnable que des anomalies significatives dans les états financiers intermédiaires ou annuels de la Société puissent ne pas être prévenues ou décelées à temps. Dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière, notre direction a relevé des faiblesses significatives qui existaient au 31 juillet 2022. Pour l'exercice clos le 31 juillet 2022, la Société a identifié des faiblesses significatives dans son environnement de contrôle, ses processus d'évaluation des risques, ses activités de surveillance, ses activités de contrôle antifraude, ses processus

d'information et de communication, ses activités de contrôle, son information financière de fin de période, ses opérations non courantes, inhabituelles ou complexes, ses activités de contrôle liées aux opérations et ses contrôles généraux des technologies de l'information. Bien que des améliorations aient été apportées, ces faiblesses importantes n'avaient toujours pas été corrigées au 31 janvier 2023, et nous continuons de présenter ces faiblesses importantes sous trois principaux aspects : i) l'environnement de contrôle, ii) les activités de contrôle et iii) les contrôles généraux des technologies de l'information.

i. Environnement de contrôle

La Société n'a pas conçu ni mis en œuvre de processus ou de structures de surveillance adéquats ni de structure organisationnelle dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de la Société en matière de contrôles internes. La Société a relevé de nombreuses déficiences dans les contrôles internes, principalement en raison du fait que l'environnement de contrôle n'est pas suffisamment mature pour composer avec la complexité grandissante de l'entreprise et l'expansion rapide par acquisitions. Par conséquent, il existe des problèmes généralisés dans l'environnement de contrôle qui ont une incidence sur la capacité de la Société à maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. En outre, la responsabilité de l'adhésion aux politiques et aux processus dans l'ensemble de l'organisation n'a pas été appliquée de manière cohérente; par conséquent, il existe une probabilité accrue que des inexactitudes se produisent. Cette faiblesse significative a contribué aux autres faiblesses significatives suivantes :

- Les procédures d'évaluation des risques n'ont pas permis d'identifier pleinement les risques d'anomalies qui pourraient, individuellement ou en association avec d'autres, accroître la vulnérabilité de la Société à des anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient intentionnelles ou non.
- Les activités de surveillance n'ont pas fonctionné efficacement pour identifier en temps utile les lacunes et les déficiences de contrôle dans les processus importants. De plus, les activités de surveillance n'ont pas permis d'identifier de nouveaux risques liés aux changements dans l'entreprise; par conséquent, ces risques n'ont pas été évalués ni pris en compte dans l'environnement de contrôle interne.
- Bien que la Société n'ait pas connaissance d'une fraude importante ou d'une fraude présumée, les activités de contrôle antifraude n'ont pas été conçues pour atténuer efficacement le risque que des événements frauduleux se produisent ou ne soient pas détectés en temps utile à un niveau acceptable. Des déficiences du contrôle ont été identifiées tant dans l'évaluation du risque de fraude que dans la conception et le suivi de la ligne d'assistance téléphonique de dénonciation de la Société.
- Les processus d'information et de communication n'ont pas fonctionné efficacement pour garantir que le personnel chargé de l'information financière dispose en temps voulu d'informations appropriées et exactes pour remplir ses rôles et s'acquitter de ses responsabilités. Des changements importants dans la composition du conseil et de la haute direction ont également eu une incidence sur l'information et la communication, ainsi que sur l'environnement de contrôle global.

Ces déficiences du contrôle au niveau de l'entité n'ont pas entraîné d'anomalies dans les états financiers; toutefois, lorsqu'elles sont regroupées, elles pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à maintenir un système de contrôle interne efficace, y compris un programme antifraude sûr. Ces déficiences pourraient réduire la probabilité de prévenir ou de détecter des anomalies, ce qui pourrait avoir une incidence sur plusieurs comptes et informations fournis dans les états financiers. Par conséquent, la direction a déterminé que les déficiences susmentionnées constituent une faiblesse significative, tant individuellement que

ii. Activités de contrôle

Nous avons déjà relevé des faiblesses significatives dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière qui persistent. Au cours de la période, la Société n'a pas été en mesure de maintenir un environnement de contrôle efficace conforme à ses exigences en matière de présentation de l'information financière. Plus précisément, la Société a été touchée par un taux de roulement important du personnel, tant volontaire qu'involontaire. La Société a également subi l'incidence de la diminution des bassins de talents disponibles, qui est fonction de certains facteurs macroéconomiques, ce qui a compliqué la recherche des talents appropriés pour remplacer ces postes vacants. Par conséquent, au cours de l'exercice, il n'y avait pas de personnel possédant un niveau approprié de connaissances, de formation et d'expérience en matière de contrôles internes et de comptabilité par rapport à nos obligations d'information financière. Cela s'est traduit par une incapacité à établir de manière cohérente les autorités et les responsabilités appropriées dans la poursuite des objectifs en matière de présentation de l'information financière, et par une séparation insuffisante des tâches dans nos fonctions financières et comptables. Cette faiblesse significative a contribué aux autres faiblesses significatives suivantes :

- La Société n'a pas conçu ni maintenu de contrôles efficaces sur le processus de présentation de l'information financière à la clôture de la période afin d'obtenir une comptabilité, des rapports et de l'information financière complets, exacts et opportuns. Plus précisément, la Société n'a pas maintenu de façon constante des politiques, des procédures et des contrôles comptables officiels sur la préparation et l'examen des rapprochements de comptes et des écritures de journal.
- La Société n'a pas conçu ni maintenu de façon constante des contrôles efficaces visant à fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont lancées, autorisées, enregistrées et communiquées adéquatement. Plus précisément, la Société n'a pas maintenu de contrôles adéquats sur un certain nombre de processus importants, notamment l'achat d'ensemble, les revenus et les créances clients, la trésorerie, les stocks, les actifs biologiques, les immobilisations corporelles, les emprunts, les acquisitions d'entreprises, les immobilisations incorporelles, les contrats de location, les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, les capitaux propres, et la clôture de la présentation de l'information financière.
- La Société n'a pas maintenu de processus ou de contrôles pour analyser, comptabiliser et divulguer les opérations non courantes, inhabituelles ou complexes. Plus précisément, la Société a omis d'analyser et de comptabiliser en temps opportun le

billet convertible garanti de premier rang, la dépréciation des actifs non financiers et les opérations complexes non courantes, y compris la comptabilité et les rapports liés aux acquisitions importantes.

Ces faiblesses significatives ont entraîné des ajustements d'audit sur les stocks, les emprunts, le billet convertible garanti de premier rang, les contrats de location et les actifs au titre de droits d'utilisation connexes, les charges à payer, les revenus, divers postes de dépenses et les informations connexes présentées dans les états financiers, qui ont été enregistrés avant la publication des états financiers consolidés au 31 juillet 2022 et pour l'exercice clos à cette date. De plus, ces faiblesses significatives, prises individuellement et collectivement, pourraient donner lieu à une anomalie significative dans les comptes ou les informations de la Société qui ne serait ni prévenue ni décelée.

iii. Contrôles généraux des technologies de l'information

La Société n'a pas conçu ni maintenu de contrôles efficaces sur les contrôles généraux des technologies de l'information (« TI ») pour les systèmes d'information qui sont pertinents pour la préparation de ses états financiers, en particulier en ce qui concerne :

- les contrôles d'accès des utilisateurs, car, même si des contrôles de résiliation des droits d'accès des utilisateurs ont été conçus au cours de l'exercice considéré, ces contrôles ne fonctionnaient pas efficacement à la fin de l'exercice. De plus, les contrôles pour fournir l'accès aux utilisateurs et pour examiner l'accès des utilisateurs n'ont pas été conçus adéquatement et, par conséquent, n'ont pas fonctionné efficacement;
- les contrôles de test et de validation des données pour l'élaboration des programmes afin de s'assurer que le développement de nouveaux logiciels et applications est aligné sur les exigences des TI et des activités.

Nous avons déterminé que les contrôles de gestion des changements de programmes pour les systèmes financiers et les contrôles connexes sur les opérations informatiques qui étaient auparavant inefficaces ont été corrigés.

Ces déficiences informatiques n'ont pas entraîné d'anomalies dans les états financiers; cependant, les déficiences, lorsqu'elles sont cumulées, pourraient avoir des conséquences sur la séparation des tâches ainsi que sur l'efficacité des contrôles qui reposent sur les TI (tels que les contrôles automatisés qui traitent le risque d'anomalies significatives pour une ou plusieurs assertions, ainsi que les contrôles généraux informatiques et les données sous-jacentes qui soutiennent l'efficacité des données et des rapports générés par le système) et pourraient entraîner des anomalies ayant une incidence potentielle sur l'ensemble des comptes et informations fournis dans les états financiers qui ne seraient ni prévenues ni décelées. Par conséquent, la direction a déterminé que ces déficiences, prises dans leur ensemble, constituent une faiblesse significative.

État du plan de redressement

Comme il a été communiqué précédemment, la direction, avec l'aide de spécialistes externes, a commencé à examiner et à réviser notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. La direction s'est engagée à apporter des modifications à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière afin d'assurer que les déficiences de contrôle qui ont contribué aux faiblesses significatives sont corrigées. Les mesures correctives suivantes sont en cours :

- Nous continuons de mettre en œuvre des programmes continus supplémentaires de surveillance, de formation et de communication pour la direction et le personnel afin de renforcer la norme de conduite de la Société, d'améliorer la compréhension des risques évalués et de clarifier la responsabilité individuelle quant aux activités de contrôle à différents niveaux de la Société.
- À la date du présent rapport de gestion, nous avons renforcé le niveau de connaissances des services des finances et de comptabilité en matière de contrôles internes et de comptabilité en engageant de nouveaux employés à temps plein. La direction a également restructuré l'organigramme afin de définir plus clairement les rôles et les responsabilités pour répondre aux besoins de l'environnement de contrôle interne.
- Nous avons engagé des spécialistes externes pour aider la direction à tester les contrôles internes et fournir des conseils à l'égard des mesures correctives et à des fins de formation. En conséquence, nous continuons d'évaluer les risques liés aux rapports financiers, de comprendre et de documenter les processus de présentation de l'information financière importants, et de réévaluer la conception et le fonctionnement des contrôles clés. Nous avons également renforcé les contrôles de surveillance en organisant des réunions de surveillance des contrôles internes avec notre comité d'audit dans le cadre de notre plan de redressement.
- En novembre 2021, nous avons commencé à concevoir un programme antifraude plus robuste, notamment la transition vers un fournisseur de services tiers pour la surveillance de la ligne d'assistance téléphonique pour les dénonciateurs. La direction a mis en place un processus d'examen annuel et une reconnaissance du code d'éthique pour tous les membres du personnel.
- Nous sommes encore en phase de conception et de développement d'un système de PRE et d'un écosystème informatique, qui seront mis en œuvre au cours du prochain exercice et remplaceront nos systèmes de PRE existants. Le nouveau système de PRE devrait servir de base à une approche plus normalisée du CIIF à l'échelle de la Société, améliorer la fonctionnalité et réduire la dépendance aux feuilles de calcul manuelles. Nous sommes en train de concevoir des contrôles spécifiques du cycle de développement des systèmes et, en particulier, des contrôles de test et de validation des données pour l'élaboration des programmes afin de s'assurer que le nouveau système de PRE est aligné sur les exigences des TI et des activités.

Bien que nous soyons d'avis que ces mesures contribueront à corriger les faiblesses significatives, nous n'avons pas terminé tous les processus, procédures et évaluations correctifs ou mesures correctives connexes que nous jugeons nécessaires. Alors que nous continuons à évaluer et à travailler pour remédier aux faiblesses significatives, il se peut que nous devions prendre des mesures supplémentaires pour régler les déficiences du contrôle. Jusqu'à ce que les mesures de redressement décrites ci-dessus, y compris les efforts pour mettre en œuvre toute activité de contrôle supplémentaire identifiée par nos processus de redressement, soient entièrement mises en œuvre et que nous concluions qu'elles fonctionnent efficacement, les faiblesses significatives décrites ci-dessus ne seront pas considérées comme entièrement réglées.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

À compter du T2-23, Redecan sera soumise à l'évaluation du contrôle interne par la direction. La direction est en voie de corriger les lacunes de Redecan, qui sont conformes à celles décrites dans le rapport de gestion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière déposé dans le rapport de gestion annuel.

À l'exception de ce qui précède, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours du trimestre et du semestre clos le 31 janvier 2023 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Facteurs de risque

Notre rendement global et nos résultats d'exploitation sont soumis à divers risques et incertitudes susceptibles d'avoir un effet négatif sur notre activité, nos produits, notre situation financière et nos opérations. La description complète des facteurs de risque de la Société est présentée dans le rapport de gestion annuel et la Notice annuelle datés du 31 octobre 2022, qui sont disponibles sous notre profil à l'adresse www.sedar.com et www.edgar.com.

- Au cours du trimestre et du semestre clos le 31 janvier 2023, la Société a déclaré des pertes d'exploitation de 29 747 \$ et de 70 267 \$, respectivement, des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 23 430 \$ pour le semestre clos le 31 janvier 2023 (flux de trésorerie d'exploitation positifs de 5 360 \$ générés au cours du trimestre clos le 31 janvier 2023) et un déficit cumulé de 1 897 119 \$, mais elle n'a pas encore généré de flux de trésorerie ni de résultats positifs sur une base annuelle. La Société avait un fonds de roulement déficitaire de 110 928 \$ et détenait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 34 233 \$ au 31 janvier 2023 (contre 83 238 \$ au 31 juillet 2022). Ces circonstances créent un doute important sur la capacité de la Société à respecter ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles et, par conséquent, sur le caractère approprié de l'utilisation des méthodes comptables applicables à une entreprise. La capacité de la Société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à financer le remboursement des emprunts existants, à générer des flux de trésorerie positifs liés aux activités d'exploitation, à utiliser les ressources financières existantes et/ou à chercher d'autres sources de financement et à respecter les clauses restrictives financières et non financières associées au billet convertible garanti de premier rang. Rien ne garantit que la Société pourra obtenir du financement supplémentaire dans l'avenir, au besoin, ni qu'elle pourra en obtenir à des conditions acceptables pour la direction. L'incapacité d'obtenir du financement et des ressources en capital adéquats et favorables pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société. Les états financiers ne reflètent en aucun cas les ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, ni les charges présentées et les classements à l'état de la situation financière qui seraient nécessaires si la Société n'était pas en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs dans le cours normal de ses activités. De tels ajustements pourraient être importants.
- Si le capital du billet convertible garanti de premier rang n'est pas converti en actions ordinaires ou si la Société ne paie pas les intérêts courus aux termes du billet convertible garanti de premier rang en actions, elle aura besoin d'un montant important en trésorerie pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations aux termes du billet. Les activités de la Société pourraient ne pas générer suffisamment de flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation et la Société pourrait ne pas disposer de liquidités suffisantes à l'avenir lui permettant de s'acquitter des paiements d'intérêts prévus aux termes du billet convertible garanti de premier rang ou de rembourser le billet à l'échéance en mai 2026.
- La Société est assujettie à certaines clauses restrictives financières et non financières énoncées dans le billet convertible garanti de premier rang. Le billet comporte les cas de défaut habituels, y compris en cas de non-paiement, de déclaration fausse ou trompeuse, de manquement aux engagements, de défaut aux termes d'autres dettes importantes, de changement défavorable important, de faillite, de changement de contrôle et de jugements importants. La Société reste assujettie, entre autres, à une clause de liquidité minimale de 20 millions de dollars américains aux termes du billet convertible garanti de premier rang ainsi qu'à l'exigence d'atteindre un BAIIA ajusté d'au moins 1,00 dollar américain pour chaque trimestre à compter du troisième trimestre de l'exercice 2023. Au 31 janvier 2023, la Société disposait de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 34 233 \$ (25 642 \$ US). La Société est assujettie à un certain nombre de risques qui pourraient avoir une incidence sur le respect par elle des clauses restrictives financières. Ces risques concernent sa capacité à établir des prévisions précises, du recouvrement des créances à l'échéance, de la volatilité des taux de change et du rythme des cycles de paiement des comptes créditeurs et des droits d'accise. Il existe donc une incertitude quant à la capacité de la Société de continuer à respecter les clauses restrictives financières énoncées dans le billet convertible garanti de premier rang au cours des 12 prochains mois. En cas de défaut, aux termes du billet convertible garanti de premier rang, le capital impayé du billet convertible garanti de premier rang, majoré des autres sommes exigibles aux termes du billet convertible garanti de premier rang, deviendra immédiatement exigible. Dans un tel cas, la Société pourrait ne pas être en mesure d'effectuer

les paiements accélérés requis aux termes du billet convertible garanti de premier rang, et le porteur du billet garanti pourrait saisir les actifs de la Société. Un cas de défaut pourrait également entraîner une baisse importante du cours de nos actions ordinaires.

- L'atteinte de nos objectifs commerciaux est conditionnelle, en partie, au respect des exigences réglementaires imposées par les autorités gouvernementales et à l'obtention de toutes les approbations réglementaires, s'il y a lieu, nécessaires à la production et à la vente de nos produits. Nous ne pouvons pas prédire le temps nécessaire pour obtenir les approbations réglementaires visant nos produits ni l'ampleur des essais et de la documentation que nous pourrions devoir fournir aux autorités gouvernementales.
- Même si la direction est actuellement d'avis que la Société respecte l'ensemble des lois, des règlements et des lignes directrices touchant la commercialisation, l'acquisition, la fabrication, la gestion, le transport, l'entreposage, la vente et l'élimination du cannabis, de même que les lois et les règlements portant sur la santé et la sécurité, la conduite des activités et la protection de l'environnement, tout changement qui y serait apporté pour des motifs indépendants de notre volonté pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Le système de PRE de la Société pourrait avoir des répercussions sur l'étendue, la définition des besoins, la définition des processus d'exploitation, la conception et les essais du système de PRE intégré, ce qui pourrait entraîner des perturbations, des retards et des erreurs dans les opérations et les processus de l'entreprise et/ou des renseignements inexacts pour la direction ainsi que pour les rapports financiers.

- En raison de la volatilité de l'industrie canadienne du cannabis, HEXO et ses homologues détenteurs de licence ont dû rationaliser leurs activités, ce qui pourrait saturer le marché des actifs similaires à ceux que la Société aurait l'intention de vendre. Par conséquent, la Société pourrait subir des pertes éventuelles ou se voir incapable de liquider certains des actifs dont elle n'aurait plus besoin.
- Nous avons relevé plusieurs faiblesses importantes dans nos contrôles internes au 31 janvier 2023. Si nous ne réussissons pas à maintenir un système de contrôle interne efficace, notre capacité à présenter nos résultats financiers avec exactitude et en temps opportun ou à empêcher la fraude pourrait être compromise, et la confiance des investisseurs et le cours des actions de HEXO pourraient être touchés de façon défavorable. Dans le cadre de la préparation et de l'audit de nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 juillet 2022, nous-mêmes et notre cabinet d'experts-comptables enregistré indépendant avons identifié plusieurs faiblesses significatives dans notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 juillet 2022. Conformément aux exigences de présentation de l'information de la SEC, une faiblesse significative est une déficience, ou une combinaison de déficiences, du contrôle interne à l'égard de l'information financière, de sorte qu'il existe une possibilité raisonnable qu'une inexactitude importante dans les états financiers consolidés annuels ou intermédiaires de la Société ne soit pas prévenue ou détectée en temps opportun. Les faiblesses significatives sont identifiées à la rubrique « *Rapport de la direction sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière* » du présent rapport de gestion. Nous avons commencé et continuerons de mettre en œuvre des mesures pour remédier aux faiblesses significatives. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures pourrait ne pas corriger entièrement les faiblesses significatives en temps opportun. À l'avenir, nous pourrions déterminer que nous avons d'autres faiblesses importantes ou d'autres déficiences, ou notre cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant pourrait être en désaccord avec l'évaluation que fait notre direction de l'efficacité de nos contrôles internes. Notre incapacité à corriger ces faiblesses significatives ou notre incapacité à découvrir d'autres faiblesses significatives et à y remédier pourrait entraîner des inexactitudes dans nos états financiers et nuire à notre capacité de nous conformer aux exigences applicables en matière de présentation de l'information financière et aux dépôts réglementaires connexes en temps opportun. De plus, un contrôle interne inefficace à l'égard de l'information financière pourrait nuire considérablement à notre capacité de prévenir la fraude.
- La Société pourrait ne pas être en mesure d'élaborer et/ou de maintenir des contrôles internes rigoureux et de se conformer à la Loi SOX dans les délais prescrits.
- Le cours des actions ordinaires pourrait être volatil et subir d'importantes fluctuations en raison de nombreux facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté d'HEXO. Les sociétés du secteur du cannabis, y compris HEXO, ont également connu une volatilité extrême de leurs cours. Cette volatilité pourrait avoir une incidence sur la capacité des porteurs d'actions ordinaires de vendre leurs titres à un prix avantageux. Les fluctuations du cours des actions ordinaires peuvent être attribuables au fait que les résultats d'exploitation de la Société ne répondent pas aux attentes des analystes en valeurs mobilières ou des investisseurs au cours d'une période donnée, à une révision à la baisse des estimations des analystes en valeurs mobilières, à des changements défavorables dans la conjoncture générale du marché ou du secteur ou dans les tendances économiques, à des acquisitions, à des dispositions ou à d'autres annonces publiques importantes faites par la Société ou ses concurrents, ou à divers autres facteurs. Ces grandes fluctuations du marché pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires.
- Par le passé, les marchés financiers ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes qui ont eu une incidence particulière sur les cours des titres de participation de sociétés et qui, souvent, n'étaient pas liées au rendement opérationnel, à la valeur de l'actif sous-jacent ou aux perspectives de ces sociétés. Par conséquent, le cours des actions ordinaires pourrait baisser même si les résultats d'exploitation, la valeur des actifs sous-jacents ou les perspectives de la Société n'ont pas changé. En outre, ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs connexes, peuvent entraîner des diminutions de la valeur des actifs considérées comme durables, ce qui peut donner lieu à des dépréciations. Des fluctuations continues des cours et des volumes peuvent survenir. Si ces niveaux accrus de volatilité et de perturbation des marchés se poursuivent, les activités de la Société pourraient être touchées de façon défavorable et le cours des actions ordinaires pourrait être touché de façon importante et défavorable.

- Nous pourrions émettre des titres supplémentaires pour financer des activités futures en dehors du placement. Les statuts de la Société permettent l'émission d'un nombre illimité d'actions ordinaires, et les actionnaires n'auront aucun droit préférentiel de souscription dans le cadre de ces autres émissions. Les administrateurs de la Société ont toute latitude pour déterminer le prix et les conditions des émissions ultérieures. De plus, des actions ordinaires supplémentaires seront émises par la Société lors de l'exercice d'options ou d'autres attributions de rémunération à base de titres en circulation ou émises par la Société, lors de l'exercice de bons de souscription d'actions ordinaires en circulation et lors de la conversion ou du remboursement en actions ordinaires du capital des débentures convertibles en circulation de la Société. Nous ne pouvons prédire la taille des émissions futures de titres ni l'incidence, le cas échéant, que les émissions et les ventes futures de titres auront sur le cours des actions ordinaires. Les ventes ou les émissions d'un nombre important d'actions ordinaires, ou la perception que de telles ventes pourraient avoir lieu, pourraient avoir une incidence défavorable sur le cours des actions ordinaires. Dans le cadre de toute émission d'actions ordinaires, les investisseurs subiront une dilution de leurs droits de vote et nous pourrions subir une dilution de notre bénéfice par action.
- Compte tenu de la nature de ses activités commerciales actuelles, la Société ne croit pas être actuellement une « société de placement » (« IC ») en vertu de la loi des États-Unis intitulée Investment Company Act of 1940. Toutefois, les critères qui servent à déterminer le statut de SP sont établis en fonction de la composition des actifs de la Société, de ses filiales et des membres de son groupe à un moment donné, et il est difficile de faire des prédictions précises sur les actifs futurs. Par conséquent, rien ne garantit que la Société ne deviendra pas plus tard une SP. Une société sera habituellement considérée comme une SP si plus de 40 % de la valeur du total de ses actifs, compte non tenu de la trésorerie et des titres d'État américain, est composée de titres de placement, ce qui comprend habituellement les titres d'une entité qui n'est pas contrôlée par la Société. Si elle devenait une SP, la Société ne pourrait pas réaliser d'appels publics à l'épargne aux États-Unis.
- La Société est assujettie à des restrictions imposées par la TSX et le NASDAQ, lesquelles peuvent limiter son aptitude à développer ses activités à l'international.
- Nous pourrions être exposés à des risques liés à la croissance, y compris des contraintes de capacité et des pressions sur nos systèmes et contrôles internes. Notre capacité à gérer efficacement la croissance exigera que nous continuions à mettre en œuvre et à améliorer nos systèmes opérationnels et financiers et que nous développions, formions et gérons notre personnel.
- à former et à gérer nos effectifs. Nous exerçons nos activités dans un secteur encore jeune et en évolution, et sommes exposés à certains risques liés aux données d'entrée utilisées pour évaluer la juste valeur de nos actifs biologiques et de nos stocks, risques qui peuvent donner lieu à des dépréciations et des radiations. Ces données d'entrée comprennent, entre autres, les prix du marché, la demande à l'échelle nationale et internationale de cannabis et de produits et sous-produits de cannabis.
- Nous faisons face à une concurrence féroce de la part de producteurs autorisés et d'autres sociétés, dont certains pourraient disposer de ressources financières plus importantes que les nôtres ou posséder une expérience plus grande que la nôtre en ce qui a trait au secteur, à la fabrication et à la commercialisation.
- À l'inverse, nous pourrions être exposés à des risques associés à un ralentissement de la croissance, y compris une réduction de la capacité requise et des périodes d'inactivité de nos systèmes internes et des actifs connexes. Pour être en mesure de gérer efficacement la volatilité de la croissance, il nous faudra continuer de surveiller notre environnement d'exploitation externe et modifier nos activités internes en conséquence.
- En raison du type d'activités que nous exerçons, nous pourrions faire périodiquement l'objet de réclamations et de plaintes de différents investisseurs ou d'autres entités dans le cours normal des activités, ce qui pourrait influencer négativement sur la perception du public à l'égard de la Société.
- Nous sommes actuellement parties à des recours collectifs et à d'autres poursuites, comme il est mentionné ailleurs dans le présent rapport de gestion, et nous pourrions être parties à d'autres litiges dans le cours normal de nos activités, ce qui pourrait nuire à ces dernières.
- Le non-respect des lois et réglementations peut entraîner des sanctions éventuelles, notamment la révocation ou l'imposition de conditions aux licences d'exploitation de nos activités, la suspension ou l'expulsion d'un marché ou d'une juridiction particulière ou de notre personnel clé, ainsi que l'imposition d'amendes et de censures.
- La capacité de la Société à identifier et à réaliser avec succès des acquisitions avantageuses ou à établir des coentreprises ou des investissements dans des entreprises associées, ainsi qu'à intégrer avec succès ces acquisitions futures dans ses activités.
- La croissance de nos activités et de nos résultats d'exploitation pourrait être ralentie par des restrictions applicables aux ventes et aux activités de commercialisation imposées par Santé Canada.
- Nous sommes d'avis que le secteur du cannabis est fortement dépendant de la perception qu'ont les consommateurs de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité du cannabis que nous produisons. Cette perception peut être grandement influencée par la recherche scientifique ou par les découvertes, les enquêtes réglementaires, les litiges, la couverture médiatique et d'autres publicités concernant la consommation des produits de cannabis. Rien ne garantit que la recherche scientifique future, les découvertes, les

démarches réglementaires, les litiges, la couverture médiatique ou les autres résultats de recherche ou encore l'information diffusée seront favorables au marché du cannabis ou à un produit en particulier, ou que l'information diffusée correspondra toujours à celle qui a été diffusée antérieurement.

- Les fabricants et les distributeurs doivent parfois gérer un rappel ou un retour de leurs produits pour différentes raisons, notamment s'ils sont défectueux, contaminés, s'ils provoquent des effets secondaires indésirables ou s'ils ont une interaction imprévue avec d'autres substances, si l'emballage n'est pas sécuritaire ou si les renseignements figurant sur l'étiquette sont incomplets ou inexacts.
- Nos activités dépendent de différents intrants essentiels et de leurs coûts, notamment les matières premières et les fournitures liées à nos activités croissantes, ainsi que l'électricité, l'eau et d'autres services publics locaux. Toute interruption importante ou tout changement négatif dans la disponibilité des intrants clés ou toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement permettant de les obtenir pourrait avoir une incidence importante sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.
- Des conflits d'intérêts pourraient survenir entre la Société et ses administrateurs.
- La Société pourrait être exposée à un risque en cas d'atteinte à la sécurité de ses installations ou à l'égard de ses documents électroniques et du stockage des données, ainsi qu'aux risques liés à des manquements aux lois applicables sur la protection des renseignements personnels, aux cyberrisques et au risque de perte d'information et de systèmes informatiques.
- Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la TSX et du NASDAQ, mais rien ne garantit qu'un marché actif et liquide sera maintenu pour en permettre la négociation, auquel cas un investisseur pourrait avoir de la difficulté à les revendre.
- Rien ne garantit que la Société continuera de répondre aux conditions d'admission à la cote de la TSX et du NASDAQ.
- Un placement dans nos titres est de nature spéculative et comporte un degré élevé de risque et d'incertitude.
- Nous pourrions émettre des actions ordinaires supplémentaires dans l'avenir, ce qui pourrait diluer la participation des actionnaires dans la Société.
- La Société exerce ses activités dans un secteur hautement réglementé, ce qui pourrait décourager toute offre publique d'achat.

Mesures non conformes aux IFRS

Le présent rapport de gestion contient certaines mesures de rendement non conformes aux IFRS, au sens donné à ce terme dans la présente rubrique. Nous utilisons ces mesures à l'interne pour mesurer notre rendement opérationnel et financier. Nous sommes d'avis que ces mesures financières non conformes aux IFRS, en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, permettent aux investisseurs d'évaluer nos résultats d'exploitation, notre rendement sous-jacent et nos perspectives d'une manière similaire à celle de la direction.

Comme il n'existe aucune méthode de calcul normalisée de ces mesures non conformes aux IFRS, nos méthodes peuvent différer de celles utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, il pourrait être impossible de les comparer directement aux autres mesures portant un nom similaire qui sont utilisées par ces sociétés. Ainsi, ces mesures non conformes aux IFRS visent à fournir des informations additionnelles; elles ne devraient pas être prises en compte isolément ni considérées comme des substituts aux mesures de rendement préparées conformément aux IFRS.

BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT AJUSTÉ (« BAIIA ajusté »)

La Société a identifié le BAIIA ajusté comme étant un indicateur de rendement sectoriel pertinent. Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS qui n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres sociétés. La direction est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile puisqu'il s'agit d'une mesure couramment utilisée dans les marchés boursiers pour estimer les résultats d'exploitation. Se reporter à la rubrique « *BAIIA ajusté* » du présent rapport de gestion pour une explication de la composition et un rapprochement quantitatif de la mesure du BAIIA ajusté.

PROFIT BRUT AVANT AJUSTEMENTS

Cette mesure est utilisée pour ces raisons, telles qu'elles sont présentées à la rubrique « *Profit brut avant les ajustements de la juste valeur* ». Les ajustements commencent par la mesure additionnelle apportée par les IFRS du profit brut avant les ajustements de la juste valeur. Le coût des marchandises vendues est ensuite modifié afin d'éliminer l'incidence des radiations de stocks et d'actifs biologiques, des réductions de valeur à la valeur de réalisation nette, des coûts de destruction, de l'amortissement du coût des marchandises vendues et des ajustements de la juste valeur cristallisés de la comptabilisation selon la méthode du prix d'achat. La Société a déterminé que cette mesure était utile puisqu'elle représente le profit brut aux fins de l'exploitation établi d'après les coûts de production, d'emballage et d'expédition des stocks vendus, exclusion faite des dépréciations et des réductions de valeur attribuables aux variations de facteurs internes ou externes influant sur la valeur de réalisation nette des stocks et des coûts de sortie des stocks. Se reporter à la rubrique « *Coût des marchandises vendues et ajustements de la juste valeur* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement quantitatif du profit brut avant ajustements.

Indicateurs clés du rendement opérationnel

Nous avons inclus dans le présent rapport de gestion certains indicateurs clés du rendement opérationnel qui sont définis dans la présente rubrique. Nous utilisons ces mesures en interne à diverses fins, notamment à titre de données d'entrée critiques dans les techniques d'évaluation de la juste valeur auxquelles nous avons recours pour évaluer le rendement opérationnel d'une période.

JUSTE VALEUR CRISTALLISÉE OU CRISTALLISATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur cristallisée est le résultat de la comptabilisation du prix d'achat de Redecan et de Zenabis. Elle représente les ajustements de la juste valeur qui auraient été autrement réalisés à la vente des stocks à l'état du résultat global dans les « Montants de la juste valeur réalisée inclus dans les stocks vendus », mais, selon les dispositions de l'IFRS 3, les ajustements de la juste valeur sont incorporés dans le coût des stocks au jour 1 à la date d'acquisition.

FONDS DE ROULEMENT AJUSTÉ

Désigne les actifs à court terme de la Société moins le passif à court terme, déduction faite de la juste valeur du billet convertible garanti de premier rang, mais compte tenu des honoraires de consultation pendant 12 mois (18 M\$ US). Le billet est classé comme un passif courant, car le prêteur a la capacité de le convertir unilatéralement en capitaux propres et, par conséquent, ne représente pas un passif fondé sur la trésorerie pour la Société dans l'année suivant le 31 octobre 2023. Le fonds de roulement est une mesure clé utilisée par la direction pour évaluer la capacité de la Société à respecter ses obligations futures.

Autre mesure conforme aux IFRS supplémentaire définie

Nous avons inclus les mesures additionnelles définies par les IFRS ci-dessous, car elles représentent des postes des états financiers du secteur du cannabis et sont présentées dans l'état du résultat net et du résultat global de la Société pour le trimestre et le semestre clos le 31 janvier 2022.

COÛT AJUSTÉ DES MARCHANDISES VENDUES

La direction utilise cette mesure pour analyser le coût des marchandises vendues au cours de la période, excluant l'incidence des coûts de destruction, des radiations, des dépréciations et de l'amortissement, afin de soutenir le profit brut avant les ajustements de la juste valeur présentée ci-dessous. La direction est d'avis que cette mesure est utile pour donner un aperçu du coût des marchandises vendues applicable aux revenus de la période, et qu'elle ne tient pas compte de l'incidence des stocks désuets et des stocks invendables radiés au cours de la période. Se reporter à la rubrique « *Coût des marchandises vendues et ajustements de la juste valeur* » du présent rapport de gestion pour un rapprochement quantitatif de la mesure du coût des marchandises vendues ajusté.

PROFIT/MARGE BRUT(E) AVANT AJUSTEMENTS DE LA JUSTE VALEUR

La direction utilise cette mesure pour donner une image du rendement de la période en excluant les évaluations de la juste valeur exigées par les IFRS, les montants de la juste valeur réalisée sur les stocks vendus et le profit latent sur les variations de la juste valeur des actifs biologiques. Nous sommes d'avis que cette mesure fournit de l'information utile puisqu'elle représente le profit brut aux fins de gestion, établi d'après le coût de production, d'emballage et d'expédition des stocks vendus, exclusion faite de toute évaluation de la juste valeur requise selon les IFRS. Pour calculer cette mesure, on retranche tous les montants liés à la comptabilisation de la juste valeur des actifs biologiques selon les IFRS, y compris les profits sur la transformation d'actifs biologiques et le coût des stocks de produits finis de récolte vendus, soit la tranche évaluée à la juste valeur du coût des stocks (l'« ajustement à la juste valeur du coût ») qui est comptabilisée comme coût des marchandises vendues. Conformément à l'Avis 51-357 du personnel des ACVM publié en octobre 2018, nous utilisons le profit brut ajusté pour donner un meilleur portrait du rendement au cours de la période en excluant les évaluations de la juste valeur hors trésorerie requises selon les IFRS. Nous sommes d'avis que cette mesure fournit de l'information utile puisqu'elle représente le profit brut aux fins de gestion, établi d'après le coût de production, d'emballage et d'expédition des stocks vendus, exclusion faite de toute évaluation de la juste valeur requise selon les IFRS. Pour calculer cette mesure, on soustrait tous les montants liés à la comptabilisation à la juste valeur des actifs biologiques selon les IFRS, y compris les profits sur la transformation d'actifs biologiques et le coût des stocks de produits finis de récolte vendus, ainsi que les ajustements de la juste valeur à la valeur de réalisation nette, qui représente la tranche évaluée à la juste valeur du coût des stocks (l'« ajustement à la juste valeur du coût ») comptabilisée comme coût des marchandises vendues.

REVENUS TIRÉS DE LA VENTE DE BOISSONS INFUSÉES AU CANNABIS ET DE PRODUITS DE CANNABIS AUTRES QUE DES BOISSONS DESTINÉS AUX ADULTES

Nous utilisons cette différenciation pour permettre à l'utilisateur de déterminer les flux de revenus générés par les activités de vente perpétuelle de la Société par rapport aux flux de ventes futurs qui « doivent être » abandonnés, soit les boissons infusées au cannabis. Tel qu'il est mentionné à la rubrique « *Ventes de boissons infusées au cannabis destinées aux adultes* », les revenus tirés des boissons infusées au cannabis ont cessé d'être comptabilisés par la Société le 1^{er} novembre 2022 lorsque Truss a mis en service sa licence de vente de cannabis.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains renseignements contenus dans le présent rapport de gestion contiennent ou intègrent des commentaires qui constituent de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective se reconnaît généralement à l'emploi de termes de nature prospective tels que « pouvoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « croire », « devoir », « planifier », « continuer », « objectif » ou d'autres expressions similaires suggérant des résultats ou des événements futurs. Ils comprennent notamment des énoncés concernant les attentes, les projections ou d'autres caractéristiques d'événements ou de circonstances futurs; nos objectifs, buts, stratégies, croyances, intentions, plans, estimations, projections et perspectives, y compris des énoncés relatifs à nos plans et objectifs; des estimations ou des prévisions quant aux mesures prises par les clients, les fournisseurs, les concurrents ou les organismes de réglementation; des énoncés concernant notre rendement économique futur, ainsi que des énoncés concernant :

- la capacité de la Société de mettre en œuvre sa stratégie commerciale révisée et de réaliser les économies et les avantages prévus;
- la question de savoir si la Société disposera d'un fonds de roulement suffisant et sa capacité à obtenir le financement supplémentaire nécessaire pour développer et poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société à respecter les clauses restrictives financières et non financières énoncées dans le billet convertible garanti de premier rang;
- la capacité de la Société à gérer et à intégrer ses acquisitions;
- les perspectives en ce qui concerne les affaires, les activités et les activités potentielles de la Société, et leur expansion, à l'extérieur du marché canadien, notamment aux États-Unis;
- le développement de nouveaux produits et formats pour les produits de la Société;
- la capacité de la Société d'obtenir et de maintenir du financement selon des modalités acceptables;
- la capacité de la Société à financer les obligations qui en découlent;
- les répercussions de la concurrence;
- les activités Truss de la Société exercées conjointement avec Molson Coors et leur incidence future;
- les changements et les tendances dans le secteur du cannabis;
- les modifications apportées aux lois, aux règles et aux règlements;
- la capacité de la Société à conserver et à renouveler les licences requises;
- la capacité de la Société à maintenir de bonnes relations d'affaires avec ses clients, ses distributeurs et d'autres partenaires stratégiques;
- la capacité de la Société à protéger sa propriété intellectuelle;
- les recours collectifs en valeurs mobilières et autres litiges auxquels la Société est assujettie;
- les effets de changements défavorables importants dans le secteur ou l'économie mondiale.

Même si les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur ce que nous jugeons être des hypothèses raisonnables, celles-ci sont assujetties à un certain nombre de risques indépendants de notre volonté, et rien ne garantit que les résultats réels correspondront aux résultats indiqués dans ces énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont énoncés dans les énoncés prospectifs et l'information prospective comprennent, sans s'y limiter, les risques financiers; la concurrence dans le secteur; les conditions économiques générales et les événements mondiaux; les risques liés au développement des produits, aux installations et à la technologie; les modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques gouvernementales, y compris en matière fiscale; les risques agricoles; les risques liés à l'approvisionnement; les risques liés aux produits; la dépendance à l'égard de l'encadrement supérieur; suffisance de l'assurance; les autres risques et facteurs décrits dans les documents que nous déposons auprès des autorités en valeurs mobilières. Pour de plus amples renseignements sur les facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes actuelles, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du rapport de gestion annuel 2022 et de la Notice annuelle de la Société déposés le 31 octobre 2022. Toute l'information prospective est présentée en date du présent rapport de gestion. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.